

Diagnostic

Livret 2 – Aménagement du territoire et paysages

Pièce 1.2

Dossier d'approbation

SCoT DE LA RÉGION DE COGNAC

Sommaire - Livret 2

ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE p.142

Infrastructures p.142

Migrations domicile - travail p.148

Équipements et services p.155

GRAND PAYSAGE ET PATRIMOINE p.165

Assise paysagère p.165

Paysages d'inscription p.167

*Analyse croisée des grandes entités paysagères et de l'agriculture
..... p.173*

Dynamiques paysagères p.177

Formes urbaines et architectures p.179

Attractivité et perception p.187

CONSOMMATION D'ESPACE p.193

Consommation d'espace p.193

*Définition du potentiel de densification et de renouvellement urbain
..... p.199*

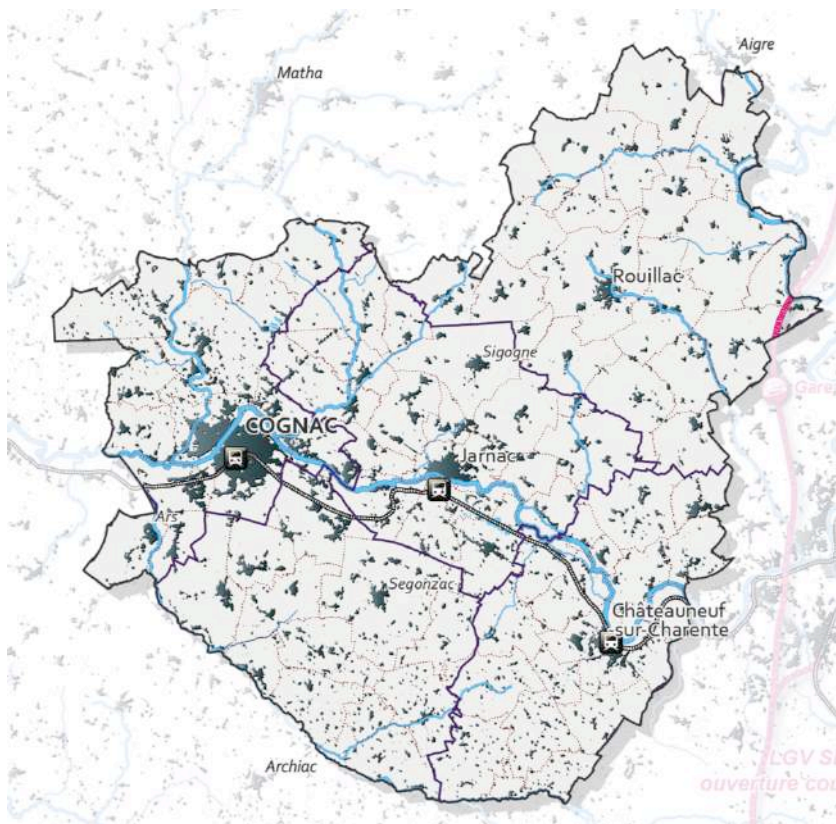
Infrastructures

ETAT DES LIEUX

Le réseau ferré

Le réseau voyageur régional ferré et bus en 2015

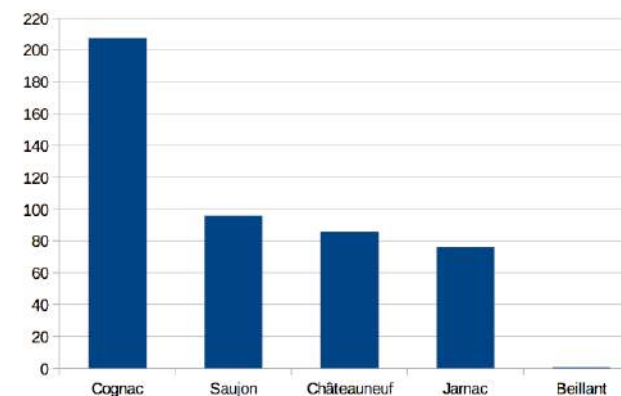
Source : BD Topo, IGN ; réalisation EAU



- Avec 210 voyageurs par jour répartis entre les 10 allers – retours, la gare de Cognac est l'arrêt le plus fréquenté entre Saintes et Angoulême. La majorité de ces voyageurs sont des abonnés (114) auxquels s'ajoutent les scolaires (15) et des voyageurs occasionnels.
- A Châteauneuf, le poids plus important des scolaires (25%) dans le nombre de voyageurs par jour (86) s'explique par la proximité des établissements d'Angoulême fréquentés par les jeunes du secteur de Châteauneuf.
- A Jarnac, le nombre de voyageurs est moindre (76) et comprend principalement des abonnés (45).

Fréquentation moyenne/jour des arrêts intermédiaires entre Saintes et Angoulême en 2014

Source : Région Poitou-Charentes, flux arrivées et départs ; traitement EAU



Fréquentation de la ligne Angoulême Royan en nombre de voyageurs

Source et traitement : Région Poitou-Charentes

Lignes	2013	2014
Angoulême-Royan	39 487	38 705
dont Angoulême-Saintes	28 833	27 912

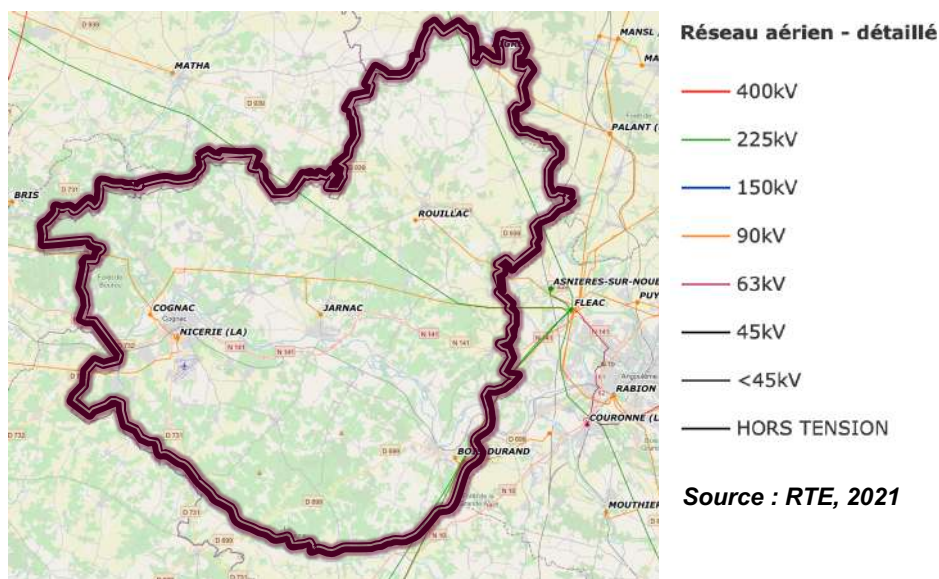
GOUVERNANCE

La ligne ferroviaire Angoulême – Saintes est inscrite au CPER 2015-2020 au titre des travaux d'électrification de l'étoile ferroviaire de Saintes programmés après 2020. La modernisation de la signalisation va également être effectuée sur cet axe ferré en 2019 entraînant une période de fermeture de ligne de 3 mois.

La mise en service de la LGV Sud Europe Atlantique (entre Tours et Bordeaux) programmée en 2017 apportera des gains de temps de parcours conséquents sur le trajet Paris-Angoulême (gain de 30 minutes pour un trajet moyen par rapport à 2015, soit 2h06 en 2017). Ce bénéfice se répercutera sur les trains en correspondance à Angoulême, à commencer par ceux venant de la ligne Royan – Saintes – Cognac. Pour Cognac, Paris sera ainsi à 3 heures de train au lieu de 3h30 actuellement, voire 4h selon les horaires.

Le réseau de transport d'électricité

Les ouvrages en exploitation et déclarés d'utilité publique figurent dans la carte ci-dessous :



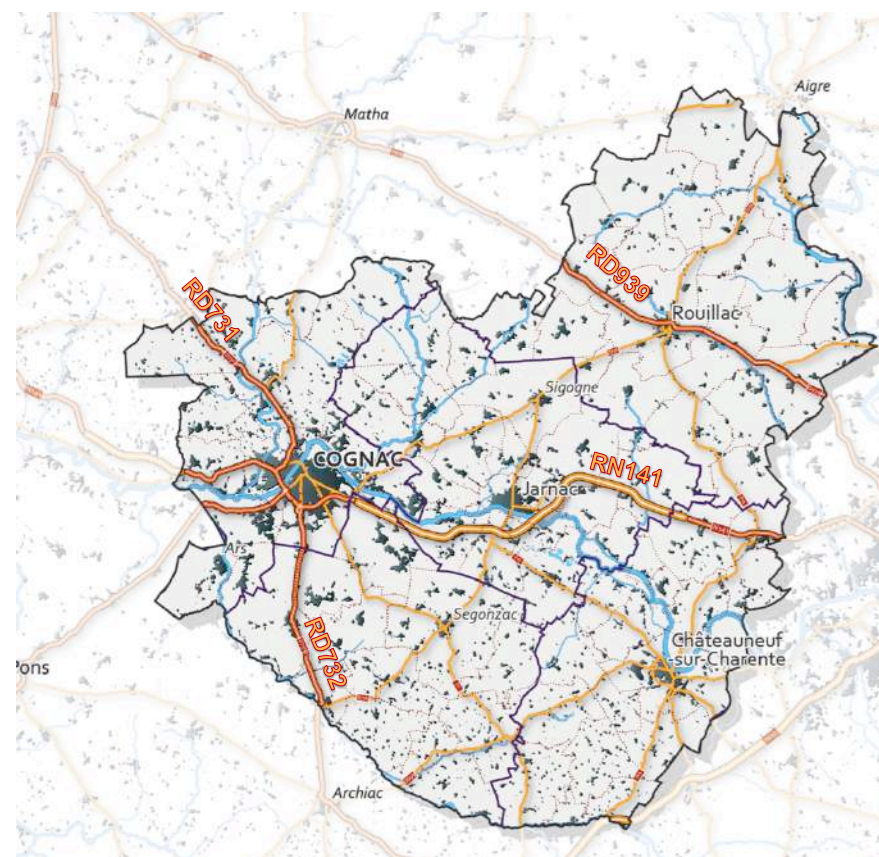
Le réseau routier

Les principales routes existantes sont :

- la RN141 Angoulême – Cognac – Saintes ;
- la RD939 Angoulême – Rouillac – Saint-Jean-d'Angély ;
- la RD731 Barbezieux – Cognac – Saint-Jean-d'Angély ;
- la RD732 Pons-Cognac.

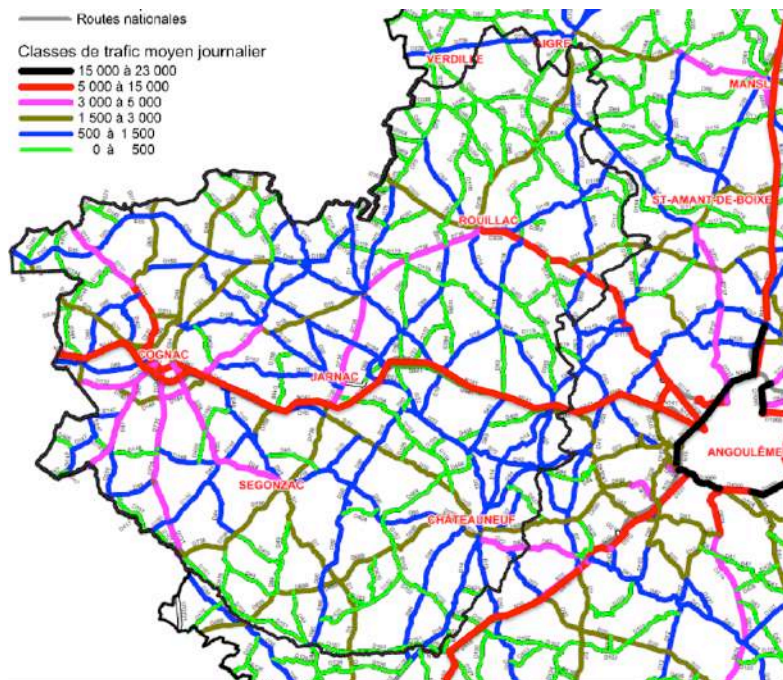
Le réseau routier en 2015

(Source : BD Topo, IGN ; réalisation EAU)



Les comptages sur réseau routier en 2015

Source : Conseil Départemental de la Charente



La RN161 Saintes – Cognac – Angoulême constitue l'axe principal qui traverse le territoire d'Ouest en Est.

Sa mise à 2 x 2 voies reste à finaliser, notamment entre Jarnac et Angoulême, et entre Cognac et Saintes. Cette perspective constitue un levier propice pour consolider l'axe de la Charente comme un véritable levier porteur de flux et être en mesure de renouveler le bassin économique de la région de Cognac.

Les liaisons douces

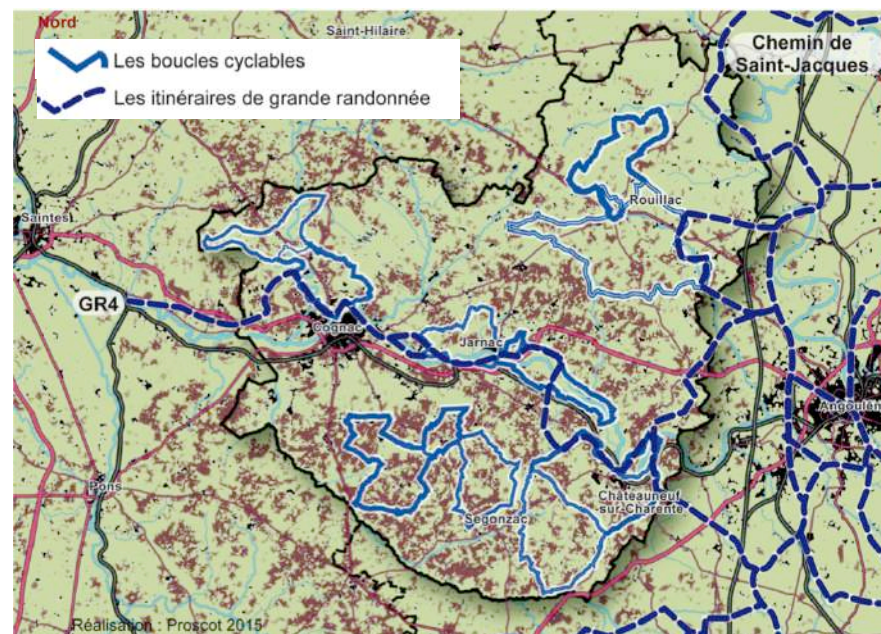
Les itinéraires de liaisons douces identifiés sont principalement à vocation touristique :

- la région de Cognac est traversée d'ouest en est, en suivant la Charente, par le GR4 qui relie Royan à Grasse. Il croise un itinéraire nord-sud, une voie secondaire du chemin de Compostelle, qui longe le territoire du SCoT avec quelques incursions dans le secteur de Rouillac.

la mise en place de boucles cyclables a été réalisée au sein de chacune des intercommunalités avec le soutien du Conseil départemental de la Charente. Ces boucles permettent des balades sur des voiries routières secondaires du territoire. En revanche, aucune interconnexion entre ces boucles cyclables n'a été réalisée, ce qui ne facilite pas leur mise en continuité à l'échelle du territoire.

Carte des liaisons douces en 2015

Source : Conseil Départemental de Charente et rando.charente.fr ; traitement : Proscot



Carte de la desserte numérique en 2015

Source : France Très Haut Débit

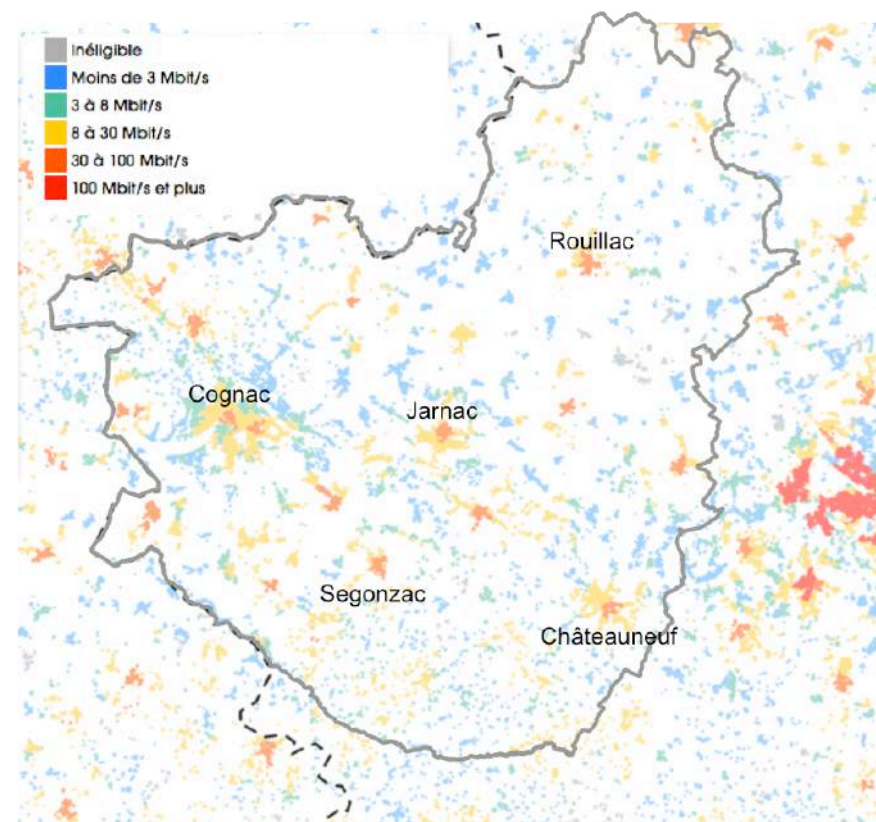
La CdC dd Grand Cognac a mis en place un plan Vélo initié en 2010 :

- sur les 8 km d'aménagements prévus, 3,4km ont été réalisés entre 2010 et 2014 (hors aménagement de Cherves-Richemont) principalement à l'occasion de réfections de voirie.
- la poursuite de l'aménagement du linéaire cyclable (pour assurer la continuité, la lisibilité, la sécurisation et la visibilité des liaisons) s'étend à un traitement spécifique de la coulée verte le long de la Charente (sur près de 11km de voies vertes, 5,6 km étant déjà réalisés) pour compléter ce réseau de voies dédiées aux deux roues non motorisés.
- le réseau cyclable urbain est ainsi connecté aux boucles cyclables qui ont une vocation plus touristique et de loisirs.

Les TIC

Des niveaux de desserte différenciés à l'échelle de la région de Cognac :

- les pôles de Cognac, de Jarnac, de Rouillac, de Segonzac et de Châteauneuf-sur-Charente avec un débit entre 30 et 100Mbit/s,
- une grande partie du territoire affiche des niveaux de débits théoriques moindres (moins de 3Mbit/s).



GOVERNANCE

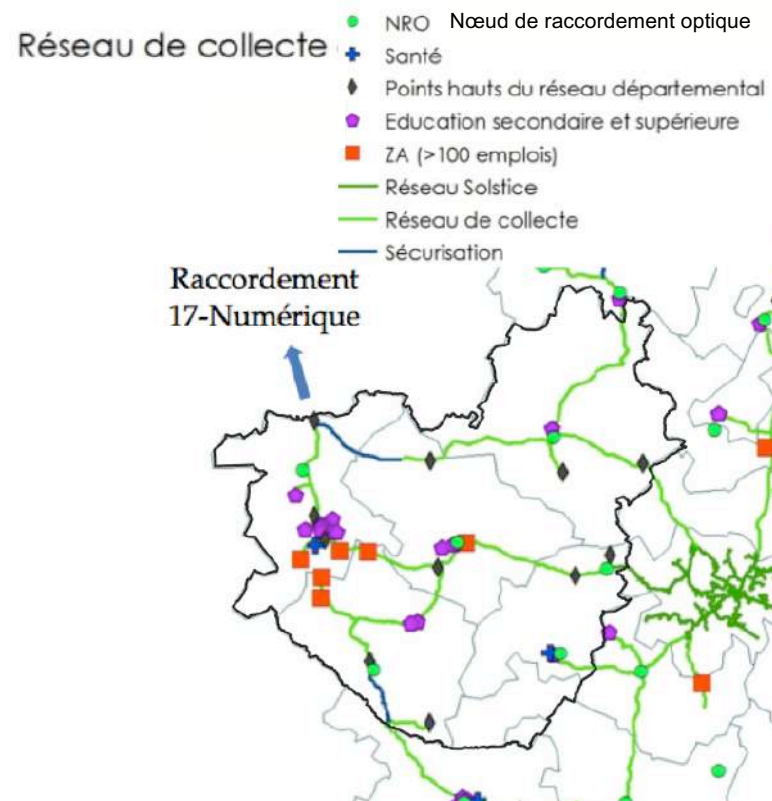
Le SDTAN (2013) et le SCORAN (2012)

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Charente privilégie une démarche adaptée et progressive d'évolution graduelle vers le très haut débit, en tenant compte :

- **des zones d'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMii)**, parmi lesquelles figure la ville de Cognac, où les opérateurs ont déclaré leur intention d'investir d'ici à 2020. A ce sujet, le SCORAN met en garde en 2012 sur cette offre en très haut-débit : « Les frais d'accès au service (offre optique) ne sont forfaitaires qu'à proximité immédiate du réseau optique de France Telecom et les tarifs mensuels sont de l'ordre de plusieurs milliers d'euros pour un débit de 100 Mbit/s. » Ces conditions d'accès au regard des besoins effectifs en débit dans les usages numériques sur le territoire limitent à ce jour le nombre d'abonnés à la fibre optique.
- **d'un réseau de collecte départemental qui dessert les principales zones d'activités, les principaux sites publics de santé et d'éducation, ainsi que les principaux nœuds de raccordement des abonnés** (émission téléphonie mobile, accès internet haut débit par radio). Ce réseau de collecte relie les principaux pôles du territoire. Des liens de sécurisation du réseau sont envisagés notamment au Nord du territoire en continuité de la Charente-Maritime, et au Sud du territoire en relation avec le secteur de Barbezieux.

Le réseau de collecte départemental

Source : SDTAN Charente, traitement : Miriade

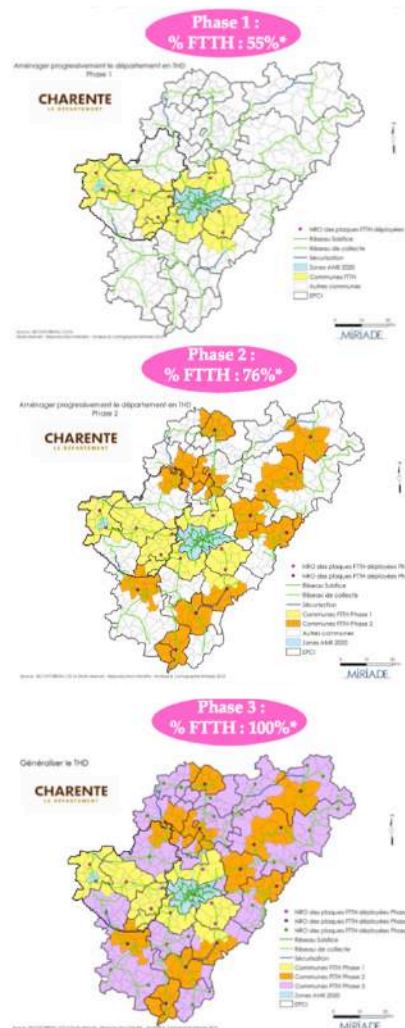


La proposition des 3 phases de déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH)

Source : SDTAN Charente, traitement : Miriade

La proposition émise dans le SDAN porte sur la capacité à déployer la fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) au travers de trois phases de déploiement :

- une montée en débit hertzienne et filaire, à commencer dès 2013 par une expérimentation de la montée en débit radio dans le bassin du cognçais.
- la construction progressive d'un réseau de desserte fibre (prise optique à l'abonné) par plaques territoriales en fonction des initiatives portées par les intercommunalités (budget prévisionnel). Cette approche est à anticiper par la pose de fourreaux de télécommunications lors de travaux publics d'une certaine envergure et par la centralisation des informations géographiques relatives aux infrastructures mobilisables pour le déploiement de la fibre optique.
- le phasage envisagé sur 10-15 ans pour les déploiements par plaque territoriale sera arrêté. Le premier phasage privilégie l'axe de la Charente (secteurs de Châteauneuf, de Jarnac et de Cognac). La phase 2 concerne à la marge le territoire du SCoT. Enfin, la phase 3 assure la couverture intégrale des secteurs de Rouillac et de Segonzac (en violet).

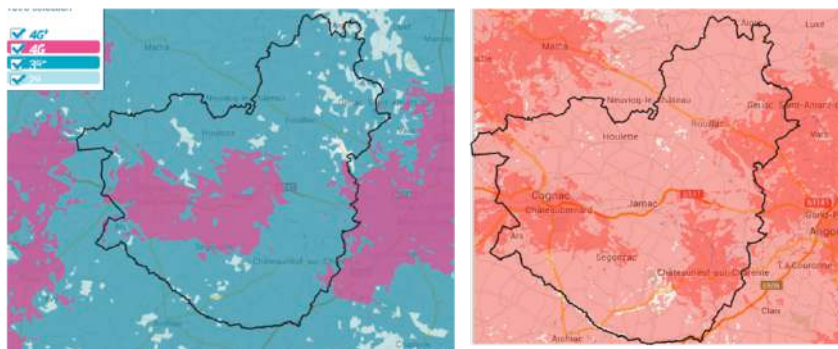


Les intercommunalités de la région de Cognac ont délibéré en 2015 sur un programme de desserte en très haut débit :

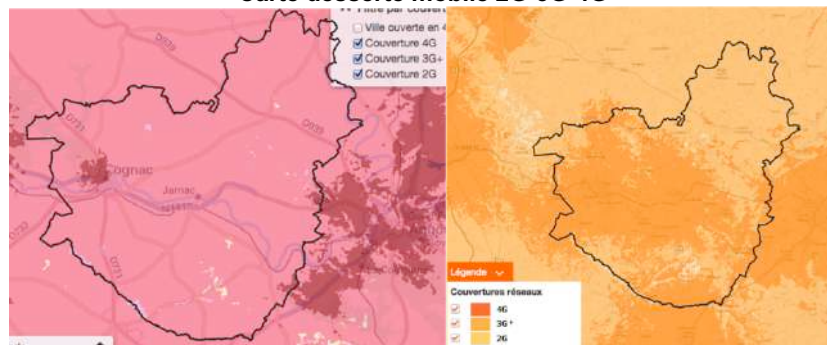
- Celles inscrites dans la première phase devraient bénéficier de ce service avant 2020, notamment les secteurs de Jarnac et de Cognac qui soutiennent cet investissement.
- Le secteur de Segonzac, inscrit en phase trois, devrait également bénéficier de cette desserte numérique mais à moyen terme. La CdC de Grande Champagne envisage de développer des espaces de coworking (tiers-lieux dédiés au télétravail) au sein de zones d'activités économiques pour faciliter les usages numériques dans les sites d'ores-et-déjà mieux desservis en débit numérique.
- Le secteur de Rouillac bénéficie sur la partie Nord de son territoire d'une desserte programmée en phase 2 en lien avec le territoire voisin et avec le tracé de la LGV-SEA. Cette opportunité l'a incité à provisionner le budget nécessaire pour faciliter les branchements prioritaires, à commencer par l'arrivée de la fibre optique à destination des entreprises.

La desserte mobile en 3G couvre le territoire de la région de Cognac au minimum par un opérateur. En revanche, la technologie 4G est présente essentiellement sur l'axe de la Charente, et quasiment absente dans le secteur de Rouillac.

Bouygues en 2015 // Free en 2015
Carte desserte mobile 2G-3G-4G



SFR en 2015 // Orange en 2015
Carte desserte mobile 2G-3G-4G



Migrations domicile - travail

ETAT DES LIEUX

Les flux migratoires

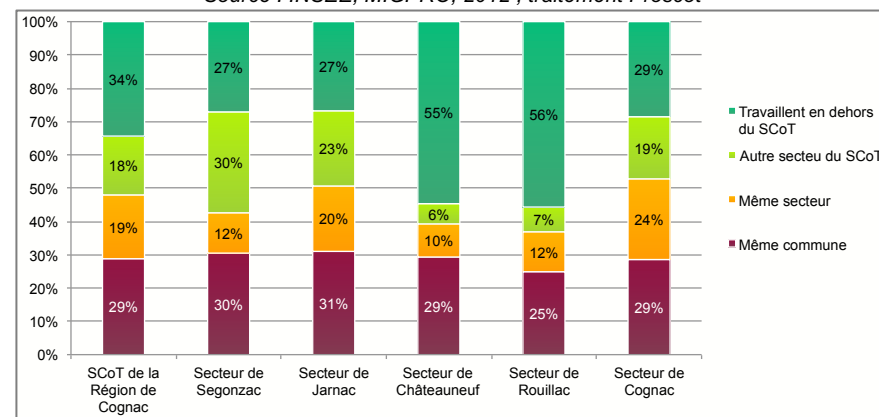
66% des actifs du territoire travaillent dans le périmètre de la région de Cognac, avec une majorité de personnes travaillant et résidant dans la même intercommunalité. On compte par ailleurs un total de 30% des actifs du SCoT qui travaillent et habitent dans la même commune.

En 2012, 34% des actifs travaillent en dehors de la région de Cognac et se dirigent principalement vers l'Angoumois (4 060 actifs, soit 60% des flux sortant), en particulier ceux des secteurs de Rouillac (1 330 actifs font le trajet) et de Châteauneuf-sur-Charente (1 500 actifs) illustrant ainsi la dynamique de périurbanisation.

Les lieux de travail et de résidence des actifs du secteur de Cognac sont proches. Plus de la moitié (53%) d'entre eux travaillant soit dans la même commune soit dans une des communes du secteur.

Lieu de travail des actifs de la région de Cognac en 2012
par rapport au lieu de résidence

Source : INSEE, MIGPRO, 2012 ; traitement Proscot



Lieu de travail des actifs de la région de Cognac en 2012

Source : INSEE, MIGPRO, 2012 ; traitement Proscot

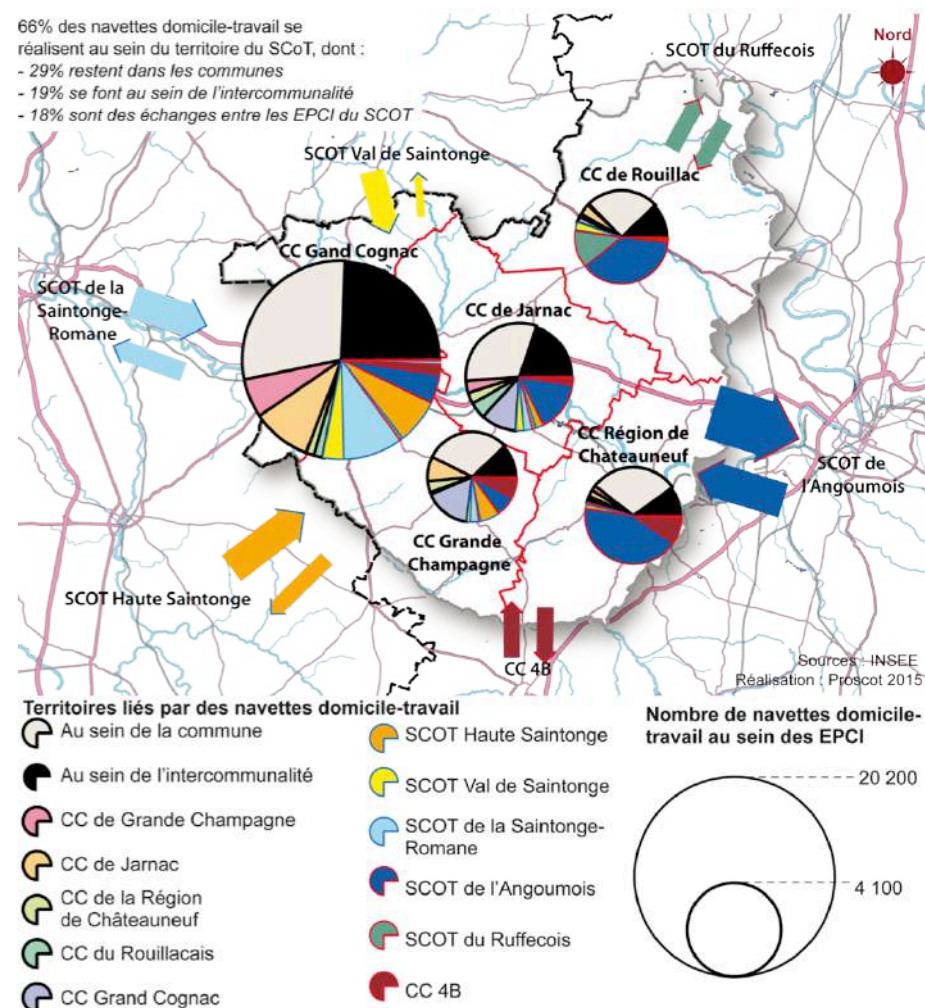
Indicateurs	Même commune		Même EPCI		Autre EPCI du SCoT		Travaillent dans le SCoT		Travaillent en dehors du SCoT		Total
	Nbr	Part	Nbr	Part	Nbr	Part	Nbr	Part	Nbr	Part	
CC de Grande Champagne	1 256	30,5%	499	12,1%	1 248	30,3%	3 003	72,9%	1 116	27,1%	4 119
CC de Jarnac	1 843	31,0%	1 168	19,6%	1 342	22,6%	4 353	73,2%	1 591	26,8%	5 945
CC de la Région de Châteauneuf	1 401	29,3%	476	10,0%	290	6,1%	2 167	45,3%	2 612	54,7%	4 779
CC du Rouillacais	1 116	24,9%	538	12,0%	333	7,4%	1 987	44,3%	2 496	55,7%	4 483
CC Grand Cognac	5 769	28,6%	4 895	24,2%	3 767	18,7%	14 430	71,5%	5 766	28,5%	20 196
SCoT de la Région de Cognac	11 386	28,8%	7 575	19,2%	6 979	17,7%	25 940	65,6%	13 581	34,4%	39 521

Les actifs des territoires voisins viennent également travailler dans la région de Cognac :

- les principaux flux (70% des flux entrant) proviennent de la Saintonge romane (1590 p.), de l'Angoumois (1760p.) et de la haute Saintonge (1560p.),
- si les flux d'actifs venant de Saintonge romane et de la Haute Saintonge se dirige essentiellement vers le secteur de Cognac (respectivement 89% et 80% des flux issus de ces territoires), il apparaît que les actifs résidant dans l'Angoumois vont travailler sur tous les secteurs du territoire cognaçais.
- seul celui de Segonzac fait exception car il s'avère être, du fait de son activité agricole dominante, la destination la moins fréquentée par les actifs venant de l'extérieur.

Les navettes domicile-travail en 2012

Source : INSEE, MIGPRO, 2012 ; traitement Proscot



Les modes de transports

Le mode de transport dominant dans la région de Cognac est la voiture :

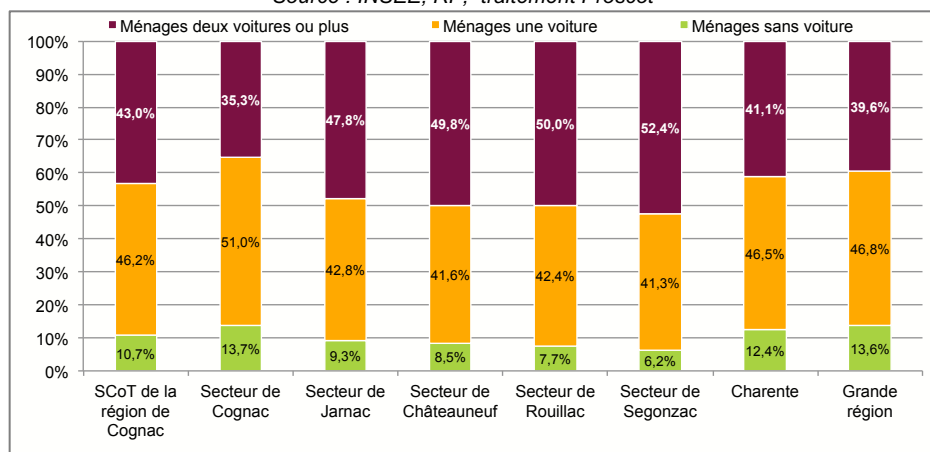
- un niveau supérieur de ménages possédant deux voitures et plus (43% des ménages) par rapport aux territoires de référence (Charente et région).
- plus particulièrement dans les deux secteurs sous l'influence de la périurbanisation d'Angoulême, à savoir les secteurs de Châteauneuf et de Rouillac (50% des ménages), ainsi que le secteur de Segonzac qui fonctionne beaucoup avec Grand Cognac.

L'évolution sur la période 2007-2012 a contribué :

- au renforcement du poids des ménages avec deux voitures et plus dans tous les secteurs,
- à l'exception de celui de Cognac et plus particulièrement sa ville-centre qui a même enregistré un recul du nombre de ménages avec deux voitures et plus, effet du développement de l'offre de transport en commun, mais aussi du vieillissement des ménages (monomotorisation).

L'équipement des ménages en voiture en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot



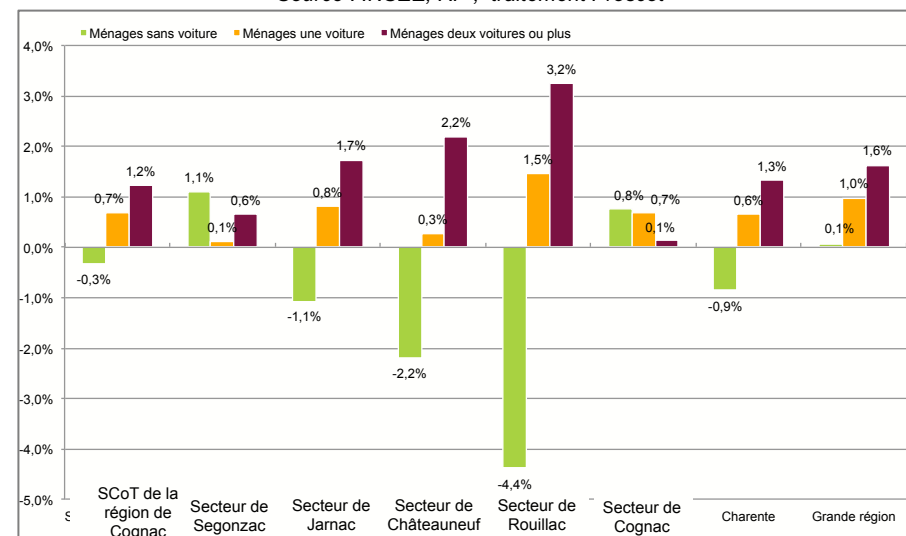
L'équipement des ménages en voiture en 2012

Source : INSEE, RP, traitement Proscot

Indicateurs	Ménages	dont aucune voiture		dont une voiture		dont deux voitures et plus	
	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb	%
SCoT de la région de Cognac	35 902	3 863	10,8%	16 608	46,3%	15 431	43,0%
secteur de Segonzac	3 858	241	6,2%	1 594	41,3%	2 023	52,4%
secteur de Jarnac	6 895	643	9,3%	2 953	42,8%	3 299	47,8%
secteur de Châteauneuf	4 294	370	8,6%	1 792	41,7%	2 131	49,6%
secteur de Rouillac	4 248	326	7,7%	1 799	42,4%	2 123	50,0%
secteur de Cognac	16 607	2 283	13,7%	8 469	51,0%	5 855	35,3%

L'évolution annuelle des ménages selon leur niveau d'équipement en voiture entre 2007 et 2012

Source : INSEE, RP ; traitement Proscot



Les services de transports collectifs

Les lignes départementales

La région de Cognac est desservie par six lignes régulières du réseau de bus du département de la Charente qui relient ses différents secteurs à Angoulême :

- **les lignes 5 et 18** desservent le secteur de Rouillac. A noter que la ligne 18 est dotée d'un prolongement en Charente-Maritime, à destination de Saint-Jean-d'Angély, uniquement les dimanches et vendredis soir en période scolaire pour les besoins des internes ;
- **les lignes 13 et 15** suivent l'axe de la Charente pour notamment desservir Hiersac, Jarnac et Cognac. Cette orientation est révélatrice d'une concentration de la majorité des flux du réseau départemental au sein de la région de Cognac (près de 55% du total des voyages de lignes présentes en 2014) ;
- **les lignes 7 et 8** apportent une desserte concentrée davantage sur le secteur de Châteauneuf et le nord du secteur de Segonzac.

Fréquentation des lignes départementales en nombre de voyages par an

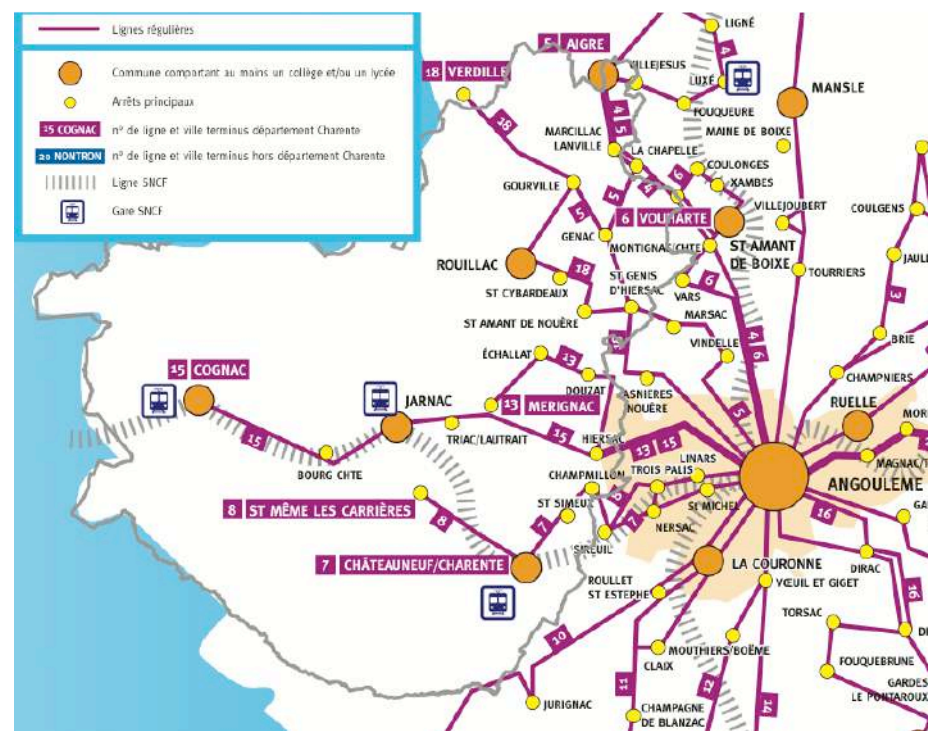
Source : CD16

	2013			2014		
	commerciale	scolaire	total	commerciale	scolaire	total
ligne 5	5 096	15 143	20 239	5 356	17 008	22 364
ligne 7	969	17 062	18 031	1 521	15 078	16 599
ligne 8	7 336	29 513	36 849	9 301	36 428	45 729
ligne 13	1 475	12 628	14 103	1 463	11 126	12 589
ligne 15	78 998	35 109	114 107	96 563	39 984	136 547
ligne 18	8 527	26 629	35 156	10 969	26 098	37 067
ligne 118*	1 805	-	1 805	1 238	-	1 238
total	104 206	136 084	240 290	126 411	145 722	272 133

*Ang / St-Jean d'Angély le dimanche et vendredi soir

Réseau de transport collectif du Conseil départemental de Charente

Source : CD16 ; traitement Proscot



La CdC de Grand Cognac est recouverte par un Périmètre de Transport Urbain (PTU) depuis 1997. La desserte de ce réseau appelé « Transcom » est assurée par :

- 4 lignes de bus régulières (Salamandre) qui desservent principalement le pôle de Cognac (seule la ligne C va à Châteaubernard) ;
- 8 lignes de transport à la demande (Mille-pattes) qui desservent toute l'intercommunalité.

Le transport à la demande (TAD)

Dans la CdC de Grand Cognac, le **transport à la demande (TAD) Mille-Pattes** concerne les communes qui ne sont pas desservies par le réseau de transport urbain régulier :

- les communes d'Ars, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Cherves-Richemont, Gimeux, Javrezac, Louzac-Saint-André, Merpins, Mesnac, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-Cognac et Saint-Sulpice-de-Cognac,
- il fonctionne du lundi au samedi (sauf les jours fériés), sur réservation préalable,
- une utilisation moyenne de ce service 15 fois dans l'année, pour un total de plus de 3 200 voyages,
- le service dédié aux personnes à mobilité réduite complète cette offre, avec plus de 1 350 voyages pour une trentaine de personnes semi-valides ou en fauteuil roulant,
- sur les 94 arrêts proposés, près de 50% sont peu utilisés (et même 25% pas du tout utilisés) en 2014, plus particulièrement ceux du nord de la CdC de Grand Cognac, un secteur caractérisé par une moins bonne accessibilité du centre de Cognac par rapport aux secteurs du sud,
- et est peu utilisé par les habitants des communes de Louzac-Saint-André, de Mesnac, et de Saint-Laurent.

Cette solution de TAD apporte une solution alternative et moins coûteuse que les réseaux de transports collectifs traditionnels (bus) à la faible densité de population en milieu rural.

GOVERNANCE

Conseil départemental de Charente

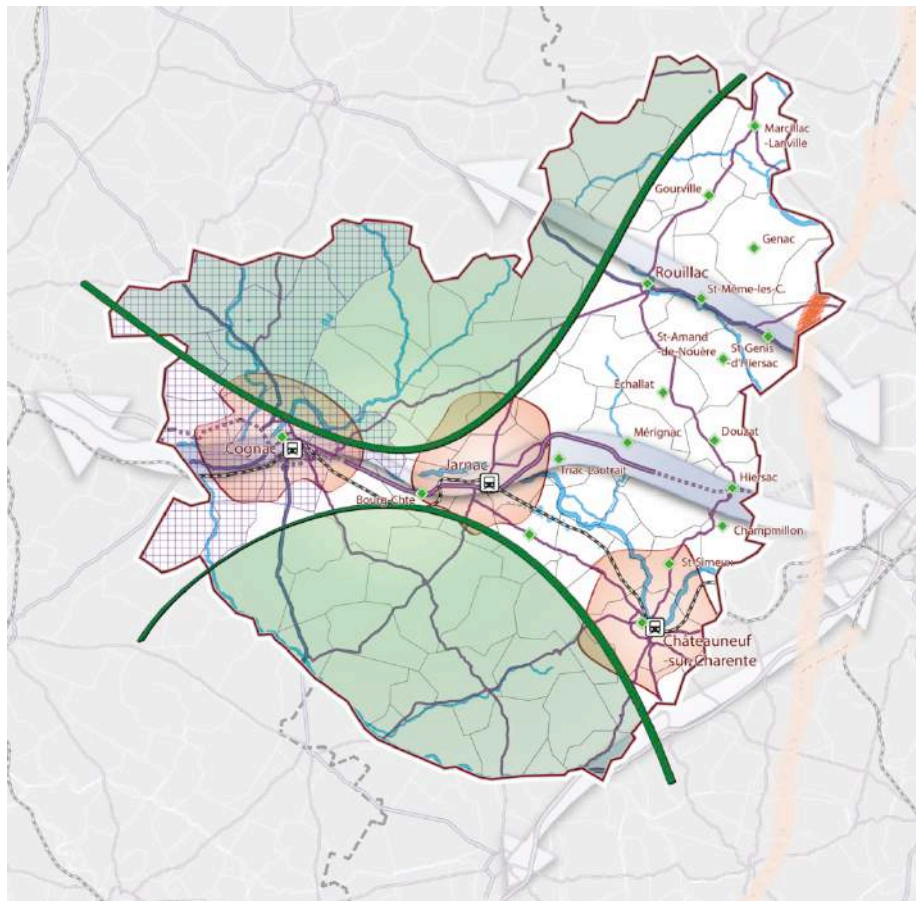
Au titre de cette offre de transport de transport en milieu rural, le Conseil départemental apporte son soutien à ce dispositif de transport à la demande, au travers d'aides financières pour l'étude de faisabilité et pour l'acquisition d'un logiciel de centrale de mobilité.

Fréquentation des arrêts du TAD mille-pattes en 2014

Source et traitement : CC Grand Cognac



Synthèse mobilités et infrastructures



 communes bénéficiant du service de transport à la demande de la CdC de Grand Cognac

 axes majeurs de circulation des navettes domicile / travail

Un positionnement stratégique sur les axes de communication

 route en 2 X 2 voies

 réseau de routes départementales irriguant le territoire

 arrêts principaux du réseau de bus du Conseil départemental de Charente

 la ligne Sud Europe Atlantique : opportunité d'amélioration de l'accessibilité de longue distance ?

 gares du réseau TER

 la moitié de la population du SCoT se situe à 10 minutes d'une gare TER

... mais des conditions d'accessibilité à améliorer

 portions de la RN141 en 2 X 1 voie : enjeu de fiabiliser l'itinéraire routier sur l'axe Europe Atlantique

 une fréquence sur la ligne TER insuffisante pour améliorer l'attractivité des transports collectifs

 des secteurs peu ou pas desservis par les TC

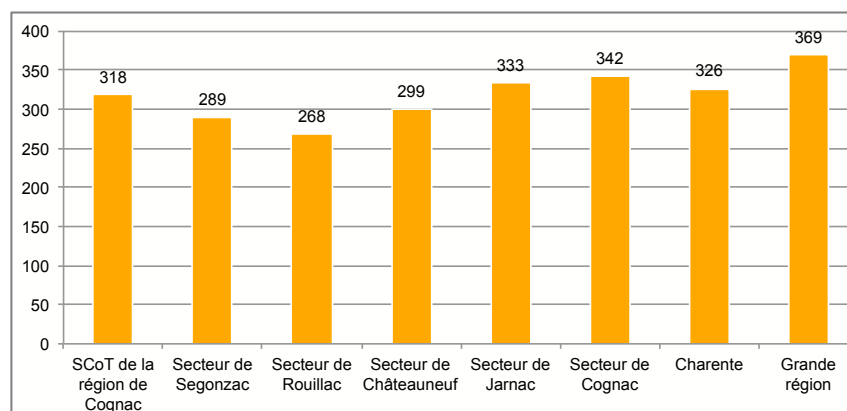
Équipements et services

densité d'équipements : nombre d'équipements pour 10 000 habitants

Dans la région de Cognac, la densité d'équipements et services (318) est inférieure à la moyenne des territoires de référence (Charente 326 et région 369), caractéristique d'un territoire à dominante rurale.

Les contrastes entre les secteurs du territoire marquent une concentration plus forte sur les deux pôles, celui de Cognac (423) et celui de Châteaubernard (472), et Jarnac (516) situés sur l'axe de la Charente.

Densité d'équipements en 2014
Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



Le territoire de la région de Cognac est maillé par un réseau dense de pôles de services et d'équipements, dont les principaux nœuds sont Cognac associé à Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf-sur-Charente et Rouillac.

La commune de Hiersac s'ajoute potentiellement à cette liste au regard de sa densité d'équipements et de services (418 en 2012), bien qu'elle compte un nombre moindre d'habitants (1050 en 2012).

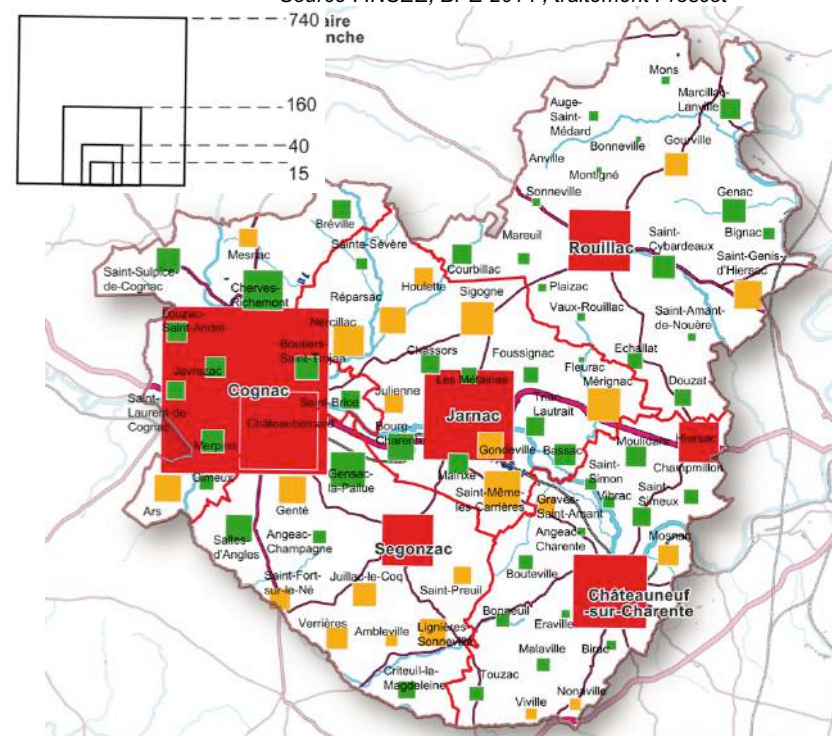
Nombre et densité d'équipements en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot

Territoires	Population	Équipements	Densité d'équipements
SCoT de la région de Cognac	79 860	2 540	318
Secteur de Segonzac	9 148	264	289
Secteur de Jarnac	15 971	532	333
Secteur de Châteauneuf	10 364	310	299
Secteur de Rouillac	10 039	269	268
Secteur de Cognac	34 338	1 173	342
Cognac	18 626	787	423
Jarnac	4 419	229	518
Châteaubernard	3 666	173	472
Châteauneuf-sur-Charente	3 432	154	449
Cherves-Richemont	2 433	48	197
Segonzac	2 128	80	376
Rouillac	1 892	110	581
Charente	353 657	11 546	326
Grande région	5 808 594	214 049	369

L'armature urbaine par les équipements et services en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



L'éducation

Concernant l'enseignement élémentaire :

- environ 60 écoles primaires et maternelles dénombrées en région de Cognac et implantées dans une trentaine de communes sur un total de 82 communes.
- une organisation en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) assure la desserte de ce service d'éducation du premier degré entre plusieurs communes voisines.

La région de Cognac compte 9 collèges situés sur 5 communes (Cognac, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf et Rouillac), avec une capacité d'accueil totale de 3 700 élèves.

La répartition des lycées et des formations d'enseignement supérieur s'appuie également sur l'armature urbaine, avec des spécificités de formations professionnelles liées au tissu économique local.

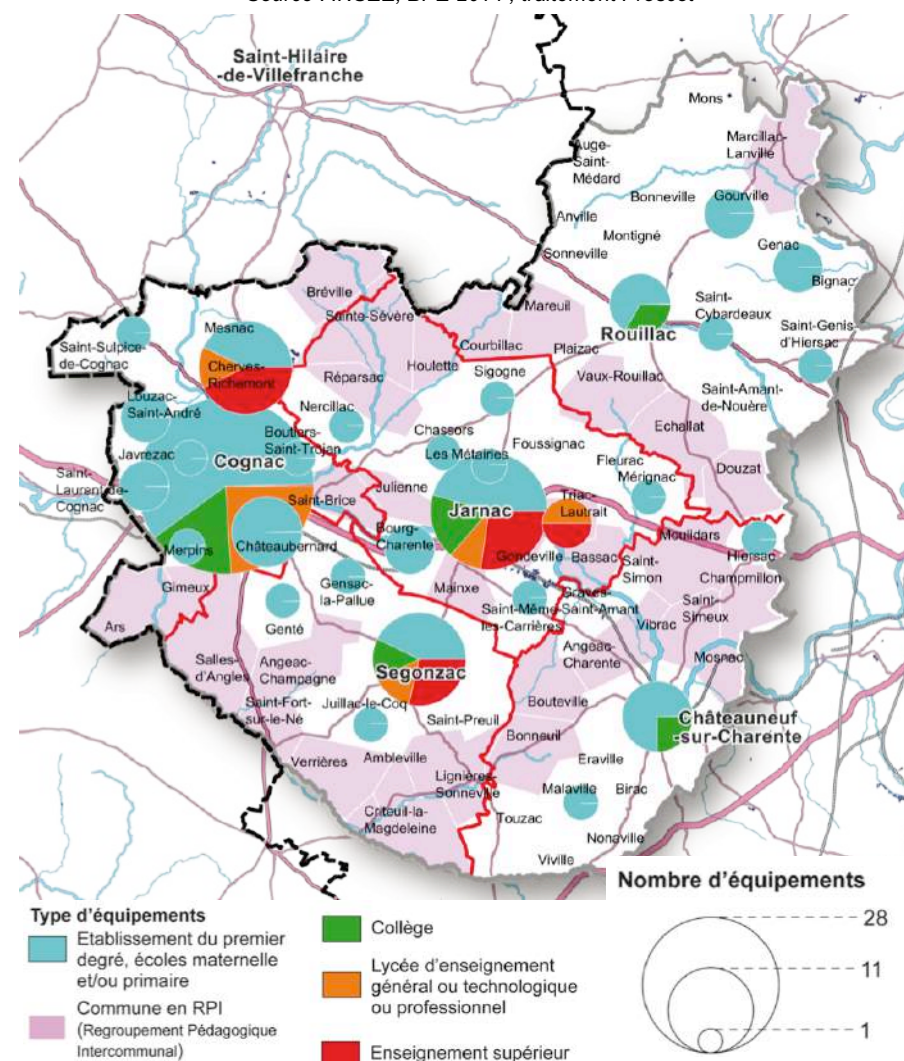
Les lycées et établissements d'enseignement supérieur

Sources : Lycées et établissements ; traitement Proscot

Lycée général ou technologique	Commune	Filières	Nombre d'élèves
Lycée polyvalent Jean Monnet	Cognac	Général et technologique	1 020
Lycée privé Beaulieu	Cognac	Général	260
Formations professionnelles	Commune	Filières	
Lycée professionnel Louis Delage (jusqu'au Bac+2)	Cognac	Électrotechnique, Usinage, Pilotage de ligne de production Énergies renouvelables Packaging	
Section enseignement professionnel Jean Monnet	Cognac	Gestion administrative Commerce	
Centre de Formation des Apprentis (CFA)	Cognac	Tonnellerie, arts verriers, Transport-colisage et logistique Services à la personne	
Maison Familiale rurale (jusqu'au Bac+2)	Cherves-Richemont	Agriculture (général, support équin) Viticulture et œnologie Services à la personne	
Lycée technique privé rural de Claire Champagne	Segonzac	Services en milieu rural Conseil et vente en produits alimentaires et vins-spiritueux	
Maison Familiale rurale	Triac-Lautrait	Viticulture et œnologie Horticulture et Art floral	
Maison Familiale rurale	Jarnac	Nature – forêt et aménagement paysagers Services aux personnes Conseil, vente et commerce	

Les équipements d'éducation et de formation en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



Les services administratifs

Un tiers des équipements et services administratifs de la région de Cognac concentré dans la ville de Cognac :

- ceux des gammes supérieures et intermédiaires (police, tribunal d'instance, direction générale des impôts et de la comptabilité publique...),
- caractérisant ainsi le statut de sous-préfecture.

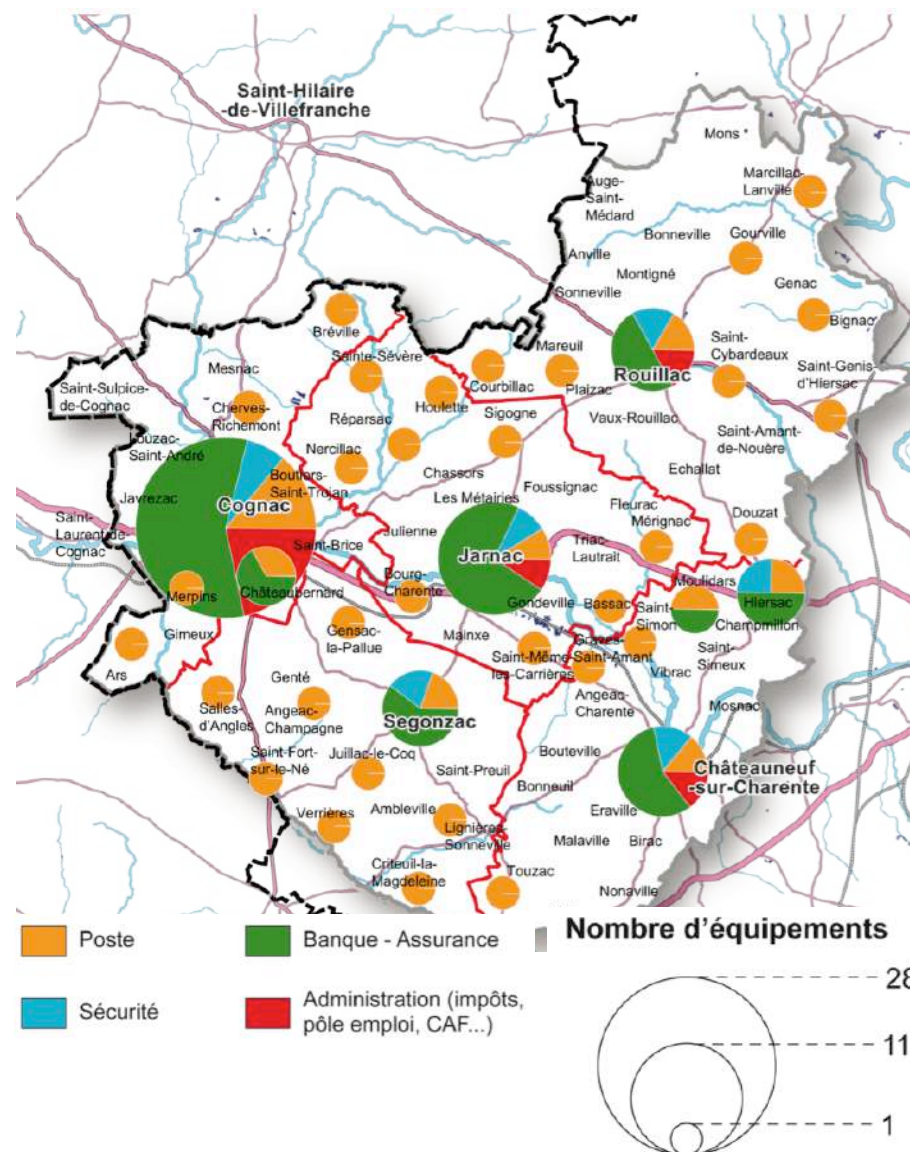
Avec la ville de Cognac, trois autres pôles bénéficient d'une gamme complète de services administratifs sur les champs de la sécurité, de la banque-assurance, de l'administration et des services postaux : Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente et Rouillac :

- des initiatives pilotées par les collectivités qui cherchent à conserver ces services administratifs au plus près des habitants ; par exemple, un relais de services du Rouillacais a été mis en place pour réunir 14 partenaires publics locaux (pôle emploi, CAF, consulaires, MSA, DDT16...)
- la moitié des communes de la région de Cognac est dotée de la présence d'un service postal, configuré de différentes manières selon le contexte local (bureau de poste, relais poste chez un commerçant, agence postale communale...).

L'adaptation de ce service répond à une recherche de desserte de proximité des usagers.

Les équipements et services administratifs en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot



La santé

densité de professionnels : nombre de professionnels pour 1 000 habitants

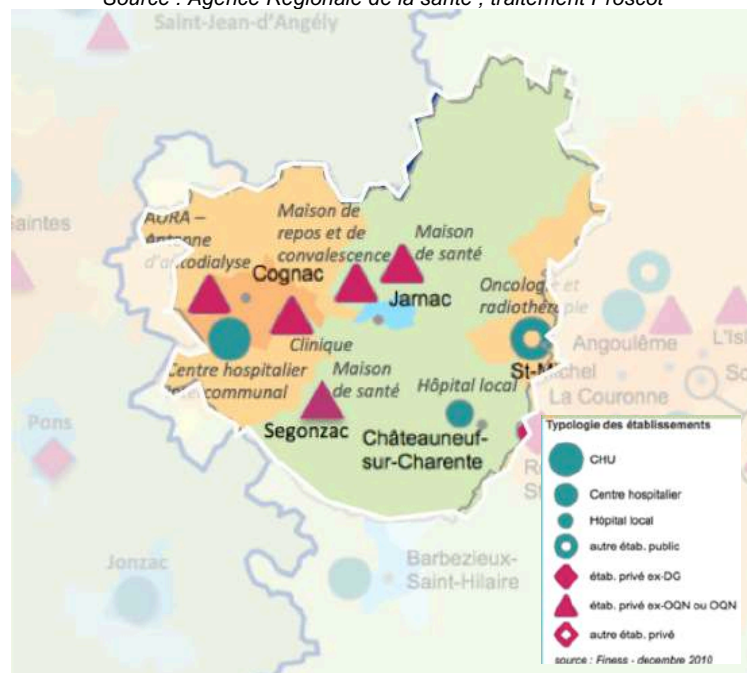
La ville de Cognac concentre les principaux équipements de santé de la région de Cognac (centre hospitalier, clinique).

Les autres principaux équipements de santé dans la région de Cognac sont :

- l'hôpital local de Châteauneuf,
- les maisons de santé de Jarnac et de Segonzac.

Les équipements de santé en 2014

Source : Agence Régionale de la santé ; traitement Proscot



La densité médicale à l'échelle de la région de Cognac (2,28) est inférieure à celle de la Grande Région (3,31) et au niveau du département (2,50) :

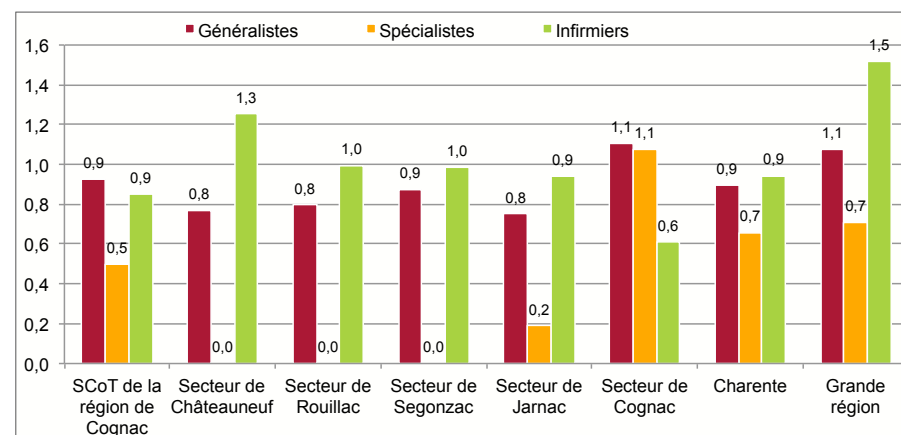
- le secteur de Cognac est doté d'une densité plus élevée de généralistes et de spécialistes,
- les autres secteurs, plus ruraux, sont peu voire pas dotés de spécialistes et avec une densité de généralistes plus faible.

Les données 2014 ne prennent pas en compte la maison de santé de Segonzac, comprenant 15 praticiens.

- la densité des infirmiers complète en partie cette organisation médicale du territoire en apportant des soins, notamment en réponse aux besoins des personnes âgées plus isolées en secteur rural

Densité de professionnels de santé en 2014

Source : INSEE, BPE, traitement Proscot,



Nombre et densité de professionnels de santé en 2014

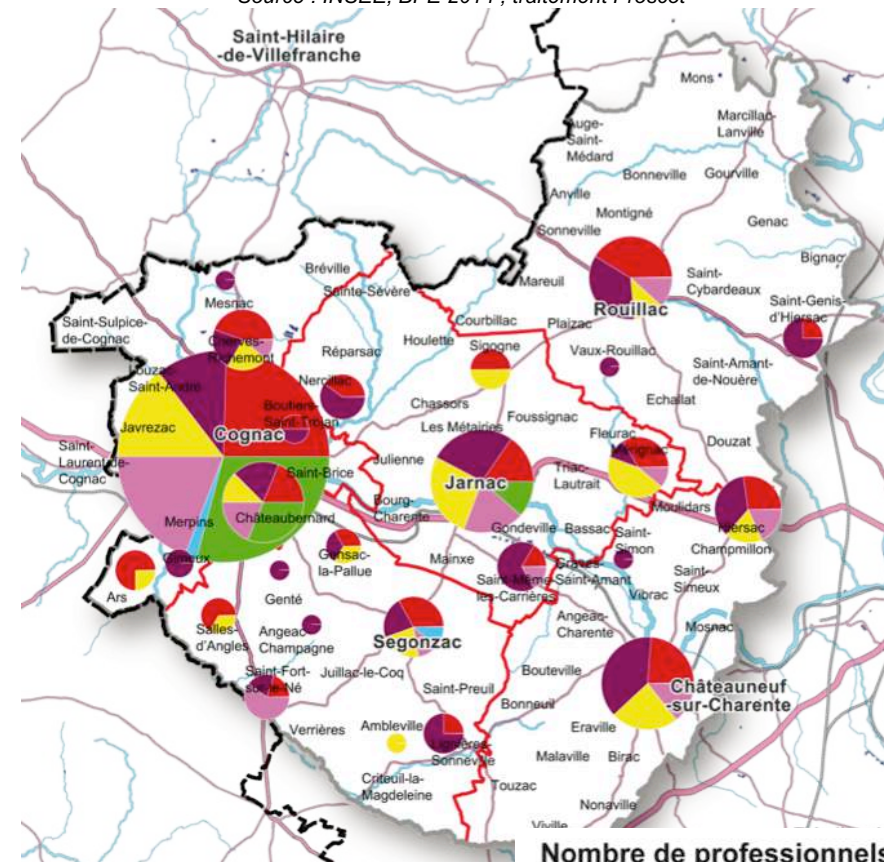
Source : INSEE, BPE, traitement Proscot,

densité de professionnels : nombre de professionnels pour 1 000 habitants

Territoires	Généralistes		Spécialistes		Infirmiers	
	Nbr	Densité	Nbr	Densité	Nbr	Densité
SCoT de la région de Cognac	74	0,93	40	0,50	68	0,85
Secteur de Segonzac	8	0,87	0	0,00	9	0,98
Secteur de Jarnac	12	0,75	3	0,19	15	0,94
Secteur de Châteauneuf	8	0,77	0	0,00	13	1,25
Secteur de Rouillac	8	0,80	0	0,00	10	1,00
Secteur de Cognac	38	1,11	37	1,08	21	0,61
Cognac	27	1,45	32	1,72	12	0,64
Jarnac	4	0,91	3	0,68	7	1,58
Châteaubernard	3	0,82	5	1,36	3	0,82
Châteauneuf-sur-Charente	5	1,46	0	0,00	8	2,33
Cherves-Richemont	4	1,64	0	0,00	2	0,82
Segonzac	3	1,41	0	0,00	2	0,94
Rouillac	7	3,70	0	0,00	6	3,17
Charente	317	0,90	233	0,66	334	0,94
Grande Région	6 257	1,08	4 122	0,71	8 829	1,52

Les professionnels de santé en 2014

Source : INSEE, BPE 2014 ; traitement Proscot

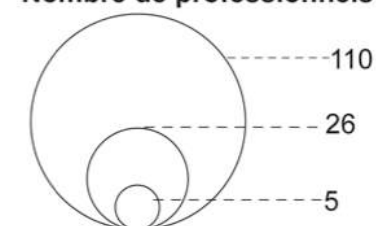


La géographie médicale de la région de Cognac s'organise :

- autour des principaux pôles (Cognac, Rouillac, Châteauneuf, Jarnac, Segonzac),
- complétée d'une offre de proximité principalement dans l'axe de la Charente.

Néanmoins, il apparaît que certains secteurs sont dépourvus de services de santé comme le nord du secteur du Rouillacais et le sud du territoire.

A cette approche géographique, un facteur déterminant sur l'évolution de l'offre de santé s'ajoute. Il s'avère qu'à l'échelle de la Région de Cognac, la part des généralistes libéraux âgés de 55 ans et plus est élevée (62% en 2012 selon l'ORS). **Cet indice constitue une alerte à court – moyen terme en matière d'organisation territoriale de l'offre de santé de la région de Cognac.**



La petite enfance

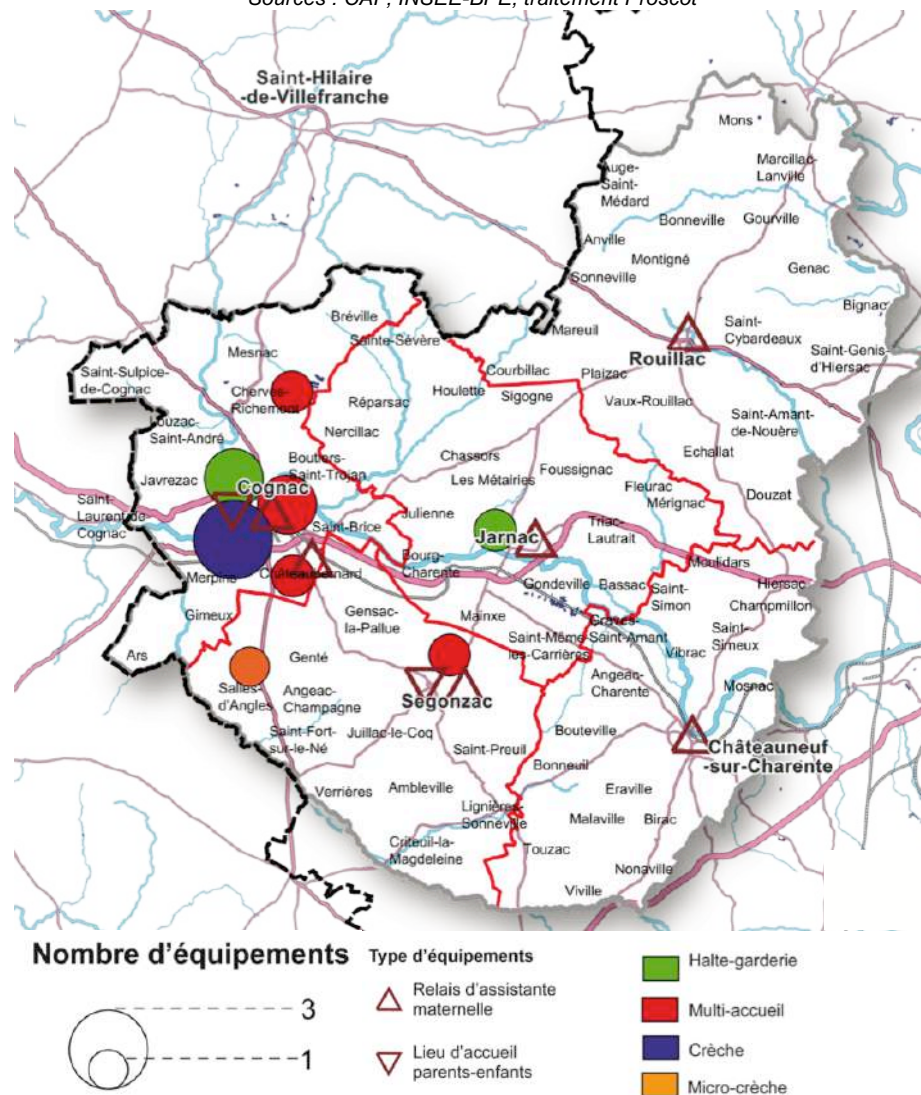
La diversité des services petite enfance sur le pôle de Cognac, étendu à Châteaubernard, permet d'apporter différents modes de garde (halte-garderie, multi-accueil et crèche) qui constitue ainsi un total proche de 200 places d'accueil pour les 0-3 ans auxquelles s'ajoutent les places chez les assistantes maternelles.

Dans le cadre des politiques publiques d'accompagnement des jeunes enfants, les collectivités du territoire se sont mobilisées avec la mise en place de relais d'assistantes maternelles bénéficiant à plusieurs communes.

Les intercommunalités souhaitent poursuivre leur engagement sur cette offre de services dédiés à la petite enfance afin de renforcer l'attractivité des jeunes ménages bi-actifs.

Les équipements et les services pour la petite enfance en 2014

Sources : CAF, INSEE-BPE, traitement Proscot



Les personnes âgées

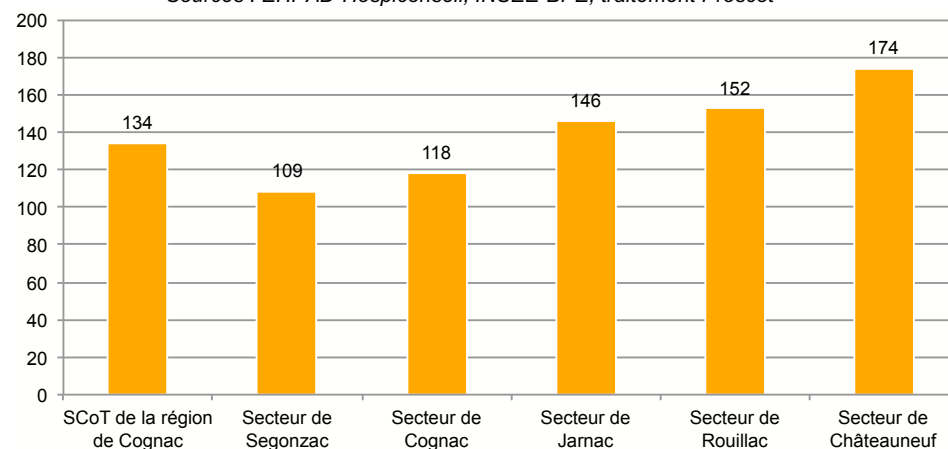
densité d'équipements : nombre de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus

La région de Cognac compte environ 1 300 places d'accueil pour les personnes âgées dépendantes :

- la densité de places correspondante à cette offre de services met en évidence le bassin productif, composé des secteurs de Segonzac (109) et de Cognac (118), comme étant sous-doté en nombre de places pour personnes âgées,
- alors qu'ils enregistrent un vieillissement prononcé de leur population.

Densité de places dans les établissements pour les personnes âgées de 75 ans et plus en 2012

Sources : EHPAD-Hospiconseil, INSEE-BPE, traitement Proscot



Nombre et densité de places dans les établissements pour les personnes âgées de 75 ans et plus en 2012

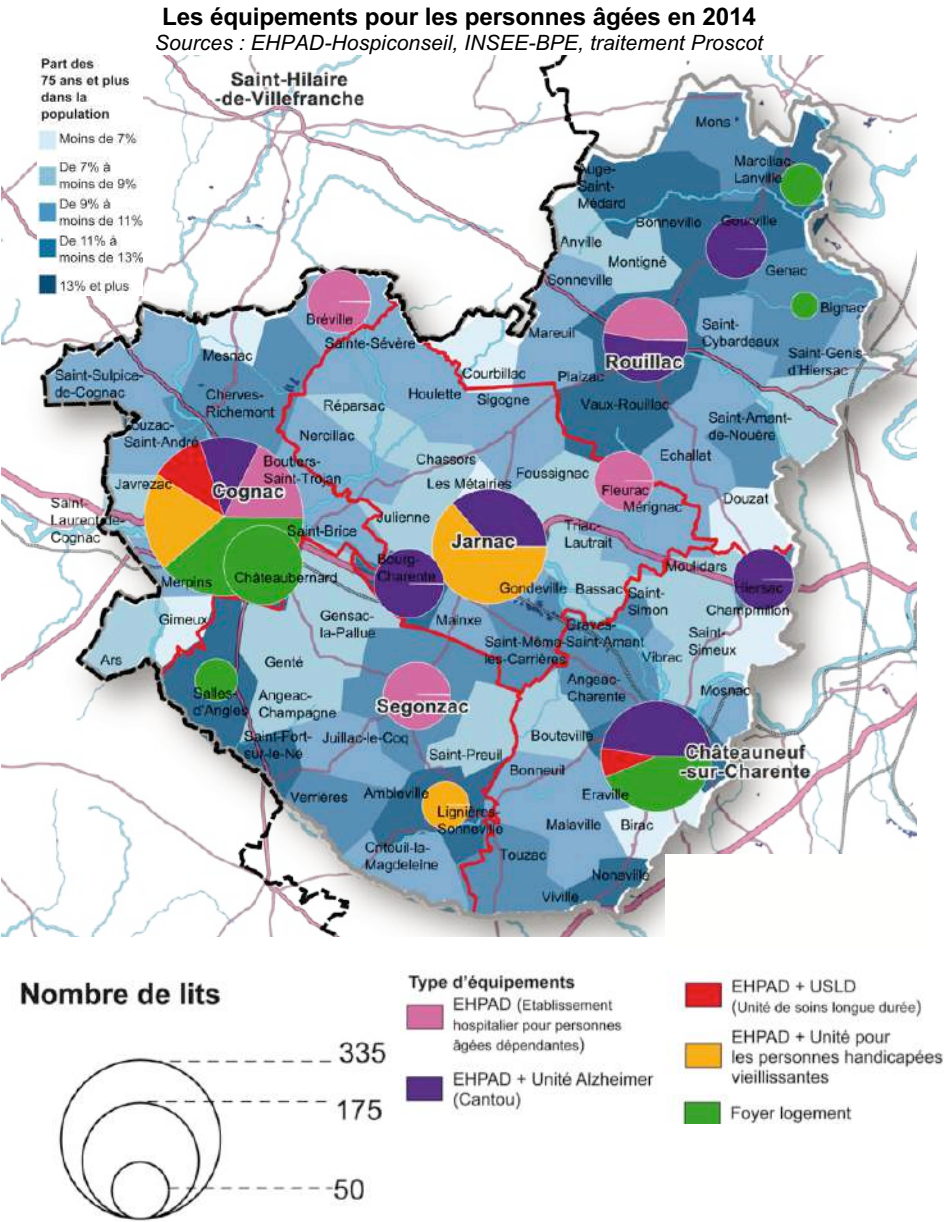
Sources : EHPAD-Hospiconseil, INSEE-BPE, traitement Proscot

Territoire	Places en établissements	Nombre de 75 ans et plus	Densité
SCoT de la région de Cognac	1262	9384	134,49
Secteur de Segonzac	114	1 050	108,60
Secteur de Jarnac	285	1 953	145,94
Secteur de Châteauneuf	213	1 223	174,16
Secteur de Rouillac	178	1 168	152,44
Secteur de Cognac	472	3 990	118,28
Cognac	335	2 307	145,23
Jarnac	175	794	220,40
Châteaubernard	84	541	155,14
Châteauneuf-sur-Charente	163	548	297,61
Cherves-Richemont	0	279	0,00
Segonzac	60	276	217,77
Rouillac	95	274	347,16

La diversité des structures s'inscrit dans une ambition de mailler le territoire avec des établissements hospitaliers pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) répartis selon leur spécificité :

- un EHPAD dans chaque pôle pouvant être adossé à une unité spécialisée (pour l'accueil des personnes atteintes d'Alzheimer, pour une unité de soins de longue durée, et pour les personnes âgées vieillissantes),
- en dehors des pôles, quelques communes disposent également de ce type de services (Lignières-Sonneville, Bignac, ...) ou de foyer-logements.

Les structures d'accueil pour les personnes âgées sont complétées par des services à domicile coordonnés à l'échelle départementale pour les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), et au niveau de l'Ouest Charente pour le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) avec le soutien de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).



Le sport, la culture et les loisirs

La ville-centre de Cognac joue un rôle central par le nombre d'équipements présents et leur diversité.

Ce pôle urbain s'étend également sur la commune de Châteaubernard qui dispose d'équipements structurants, à commencer par le complexe omnisports des Vauzelles.

Les équipements présents sur les autres communes du territoire mettent en évidence des vocations propres à des activités (tennis à Saint-Brice et équitation à Cherves-Richemont).

Les équipements sportifs dans la CdC de Grand Cognac

Source : CdC de Grand Cognac, traitement Proscot

Équipement	Activités	Capacité d'accueil	Commune
Complexe omnisports des Vauzelles	hand-ball, basket-ball, gymnastique	3 200	Châteaubernard
Stade Claude Boué	tennis et football	900	Cognac
Salle Jean Monnet	tennis de table et salle spécifique handisports	600	Cognac
Stade Bernard Bécavin	athlétisme, triathlon, football	500	Cognac
Complexe de tennis de Saint Brice	tennis et beach tennis	500	Saint-Brice
Centre équestre de Boussac	Equitation	400	Cherves-Richemont
Locaux CYRC	aviron	250	Cognac
Stade de Crouin	football	200	Cognac
Stade Jean Martinaud	rugby et football	200	Cognac
Parc des sports	rugby	200	Cognac
Stade de La Chaudronne	rugby	200	Cognac
Stand de tir du dominant	tir à l'arme à feu	200	Châteaubernard
Gymnase Félix Gaillard	tous les sports collectifs	180	Cognac
Gymnase Claude Boucher	basket ball, hand ball et volley	180	Cognac
Locaux Canoë Kayak	canoë kayak	100	Cognac
Terrains de sports base de plein air	rugby et football	Non renseigné	Non renseigné

Les équipements culturels dans la CdC de Grand Cognac

Source : CdC de Grand Cognac, traitement Proscot

Équipement	Capacité d'accueil	Commune
Théâtre de plein air	5 000	Cognac
Salles de cinéma	915	Cognac
Théâtre	720	Cognac
Salle de musiques actuelles Les Abattoirs	500	Cognac
Auditorium La Salamandre	290	Cognac
Salle de spectacle Le Castel	Non renseigné	Châteaubernard
Salle de spectacle	Non renseigné	Cherves-Richemont

Les équipements culturels et sportifs dans les autres secteurs de la région de Cognac se concentrent en grande partie dans leur pôle respectif :

- Châteauneuf compte ainsi un stade (capacité de 300 personnes), une piscine, ainsi qu'un complexe sportif avec dojo, salle de danse, salle de sports collectifs, salle de musculation.
- Quatre autres communes (Hiersac, Mosnac, Nonville et Touzac) de ce secteur disposent d'un stade dans une logique d'équipement de proximité similaire au quartier urbain. L'accès à la lecture publique est structuré à partir de deux médiathèques situées sur le pôle de Châteauneuf et un potentiel pôle-relais à Hiersac, situé au Nord de ce secteur près l'axe de la Charente.
- Rouillac compte une médiathèque et l'équipement culturel « Le 27 » (composé d'une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 1290 personnes et un théâtre auditorium de 320 places).

L'animation portée par les événements organisés dans les différents secteurs du territoire témoigne de la vitalité locale (voir fiche tourisme) :

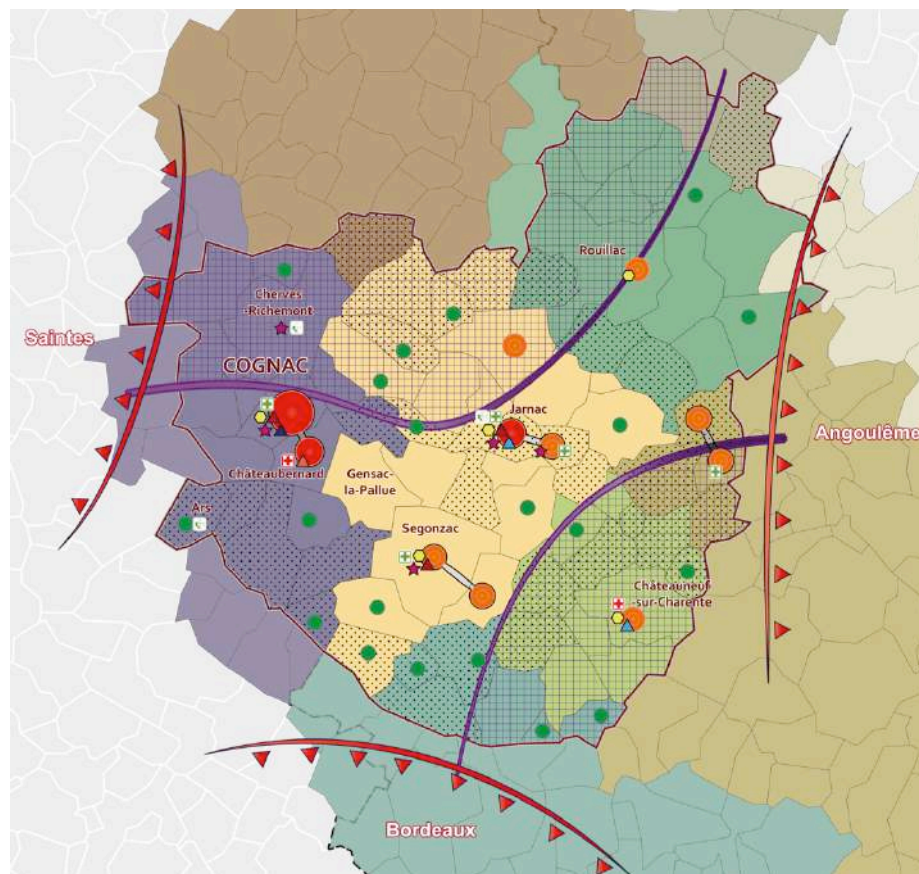
- la fréquentation à ces manifestations culturelles et sportives contribue à la notoriété du territoire,
- la diversité des thématiques d'événements proposées consolide le rayonnement du pôle de Cognac,
- la valorisation du patrimoine naturel constitue également une ressource importante pour organiser des événements, avec deux événements sportifs de plein nature dans le secteur de de Châteauneuf, la course cyclo-sportive « La Gérard Simmonot » (environ 600 participants), et le trail du Vignoble du Cognaçais (près de 650 participants).

Le 27 à Rouillac, à gauche, les festivals musicaux et littéraires, à Cognac, la course « Gérard Simmonot », en bas à droite

Source : Offices de tourisme de Grand Cognac, du Rouillacais



Synthèse équipements



Polarités d'équipements et de services

- **pôle supérieur** : hôpital, hypermarché, lycée, médecins spécialistes, ...
- **pôle intermédiaire** : collège, supermarché, services publics de base, médecins généralistes, maisons de santé, ...
- **pôle de proximité** : écoles élémentaires, commerces de proximité, poste, maisons des services, ...
- **pôle multipolaire**

Enseignement

- Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)
- collège
- ★ lycée

Grandes surfaces généralistes (1000 m² et plus)

- ▲ Leclerc
- ▲ Auchan
- ▲ Intermarché
- ▲ Super / Hyper U

Bassins de vie

- de Cognac
- de Jarnac
- de Rouillac
- de Châteauneuf-sur-C.
- de Barbezieux-St-H.
- de Matha
- de Ruffec
- de Angoulême
- de Champniers



Un niveau d'équipement relativement bas dans les espaces ruraux



Attractivité des pôles commerciaux extérieurs

Santé / Soins

- Maison de santé interdisciplinaire
- + existante + en projet
- + Centre hospitalier

Assise paysagère

ÉTAT DES LIEUX

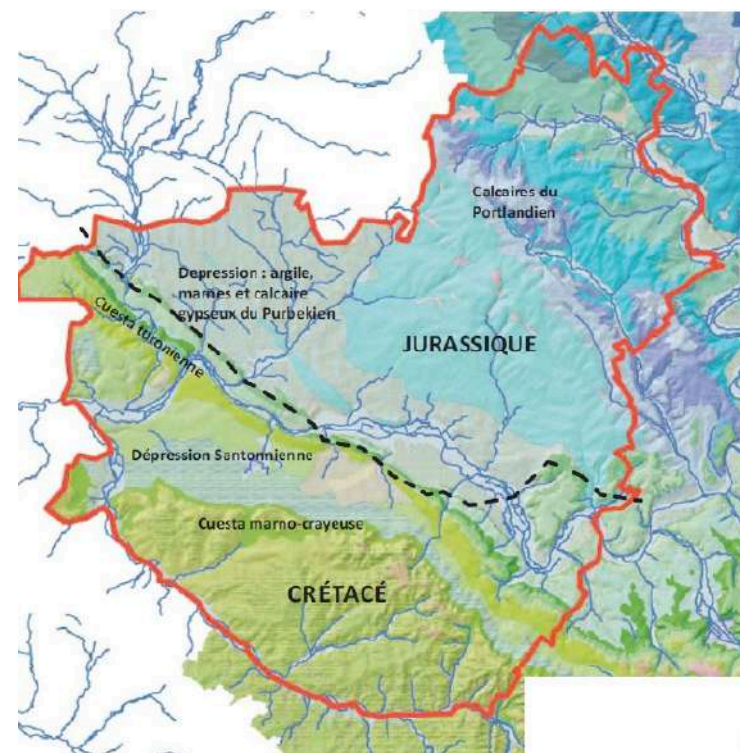
Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

Les grands paysages

Le territoire de la région de Cognac s'inscrit à la limite géographique entre deux grandes zones, le jurassique au nord du territoire, et le crétacé au sud.

- La **Champagne charentaise** fait référence à la strate géologique « Campanien » qui constitue le socle de cette entité paysagère.
- Les **Borderies** dessinent la limite entre le jurassique et le crétacé supérieur dans la strate du céno manien.
- Le **fleuve Charente** s'écoule parfois au nord, parfois au sud de cette limite, dans une étroite zone céno manienne juxtaposée au jurassique.
- Deux dépressions occupent le territoire du SCoT : **la dépression de la rive gauche de la Charente, et le Pays Bas**. Ces dépressions correspondent en premier lieu à des compartiments tectoniquement affaissés ou basculés. Ces accidents ont facilité les premières attaques de l'érosion ; le creusement a gagné ensuite, de proche en proche, dans les roches tendres.
 - La **dépression de la rive gauche de la Charente** repose sur l'érosion en cuvette du Campanien.
 - Le **Pays Bas** est lié à un accident tectonique qui court de St-Jean-d'Angély à Matha et Courbillac et sépare les Borderies du Plateau d'Angoumois. Le rejet de faille est assez important et peut atteindre 50 à 60 m. vers le nord-est, les calcaires portlandiens ont résisté à l'érosion ; vers le sud-est, les argiles, les marnes et calcaires gypseux du Purbeckien ont au contraire facilité le déblaiement du compartiment affaissé.

Le territoire du SCoT, à la rencontre du Crétacé et du Jurassique
Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



arte géologique : source BRGM



Carte des entités paysagères

Le réseau hydrographique

L'eau est présente sous de multiples formes visibles et invisibles qui façonnent les paysages de la région de Cognac.

Que ce soit sous la forme d'un fleuve (la Charente), de cours d'eau (l'Antenne, le Né, la Soloire), de marais (Gensac-la-Pallue, Ars) ou de sources, l'eau est omniprésente sur le territoire.

Le bassin versant de la **Charente** est constitué de l'ensemble des déclivités qui convergent vers un même cours d'eau où sont collectées les eaux de ruissellement. Il se compose de deux sous-bassins versants :

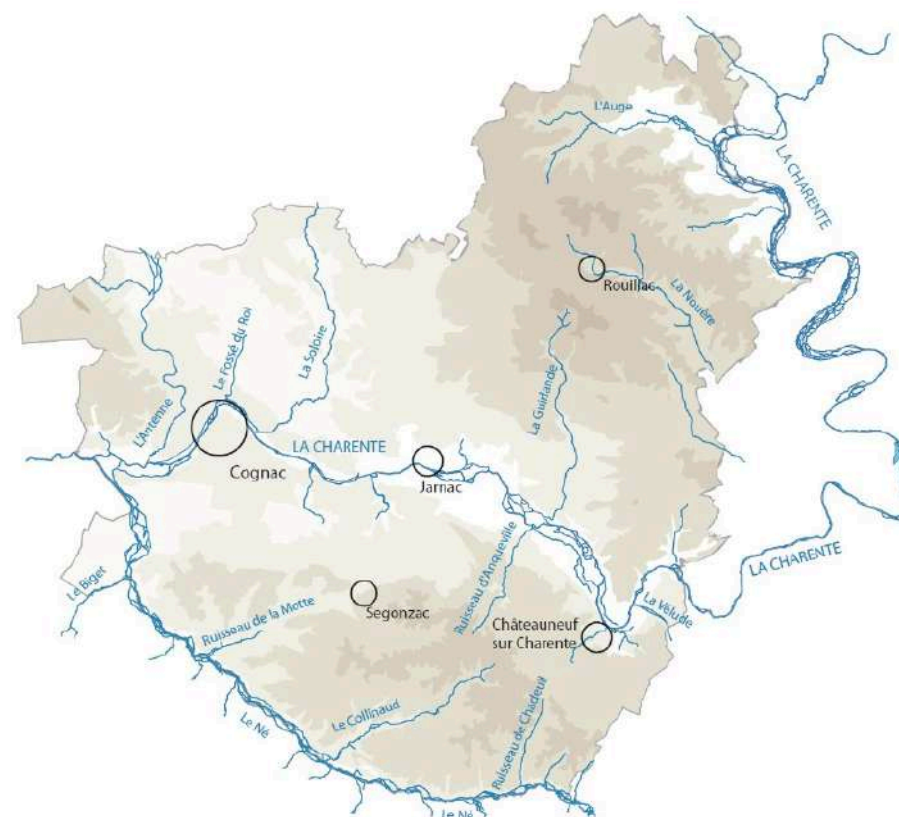
- Celui drainé par la Soloire, l'Antenne, l'Auge, la Nouère et la Guirlande.
 - L'**Antenne** est une petite rivière à courant moyen et de bonne qualité, bordée d'aulnaies, de frênaies, de roselières inondables et parcourue par un dense chevelu de bras secondaires. : elle s'écoule dans le Pays-Bas au sein d'une vallée élargie en se divisant en plusieurs bras et devient plus étroite dans une vallée encaissée dans les Borderies.
- Celui drainé par le Né qui marque la limite sud du Pays-Ouest-Charente.
 - Le **Né** se constitue de plusieurs bras dans la haute vallée où il est bordé d'une végétation ligneuse, et s'inscrit aussi dans un paysage de vastes champs voués à l'agriculture intensive.

Les autres cours d'eau offrent des images souvent plus naturelles, plus sauvages que la Charente, dont les rives sont urbanisées (ports, quais, pontons écluses). Ils sont parfois peu visibles dans le paysage, c'est le cas par exemple du Fossé du Roi, de la Guirlande, de la Soloire. Les vallons sont peu creusés et seule la végétation qui accompagne ces cours d'eau marque leur présence dans le paysage.

(cf. Fiche réseau hydrographique de l'Etat Initial de l'Environnement pour un développement plus complet de cette thématique)

Le réseau hydrographique

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Paysages d'inscription

ETAT DES LIEUX

Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

La connaissance des paysages de la région de Cognac, de ses caractères dominants et de ses dynamiques s'est faite par le biais de la délimitation d'entités spatiales homogènes appelées entités paysagères. Les éléments qui identifient l'entité paysagère déterminent une ambiance qui lui est propre.

Les critères de définition des entités sont géomorphologiques (relief, hydrographie, géologie...) et anthropiques (occupation du sol, formes d'habitat, végétation, etc.)

La définition des entités doit être considérée comme une commodité méthodologique permettant d'explicitier des données paysagères à différentes échelles.

Six grandes entités sont identifiées dans le SCoT, qui mettent en lumière la richesse et la diversité des paysages. :

- La vallée de la Charente,
- Le plateau d'Angoumois,
- Le Pays-Bas,
- Les Borderies,
- La dépression de la Rive Gauche de la Charente,
- La Champagne Charentaise.

Les paysages référents de la région de Cognac

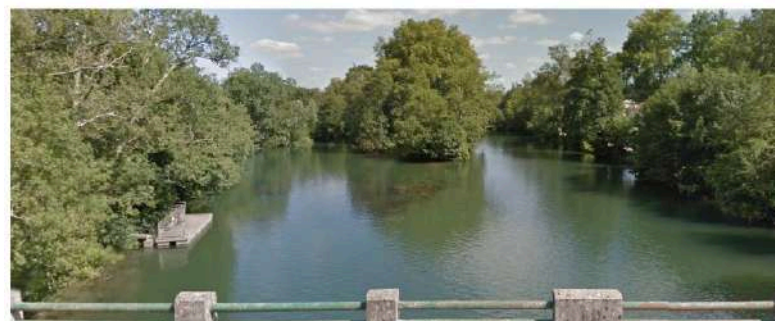
Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Les entités paysagères

La vallée de la Charente

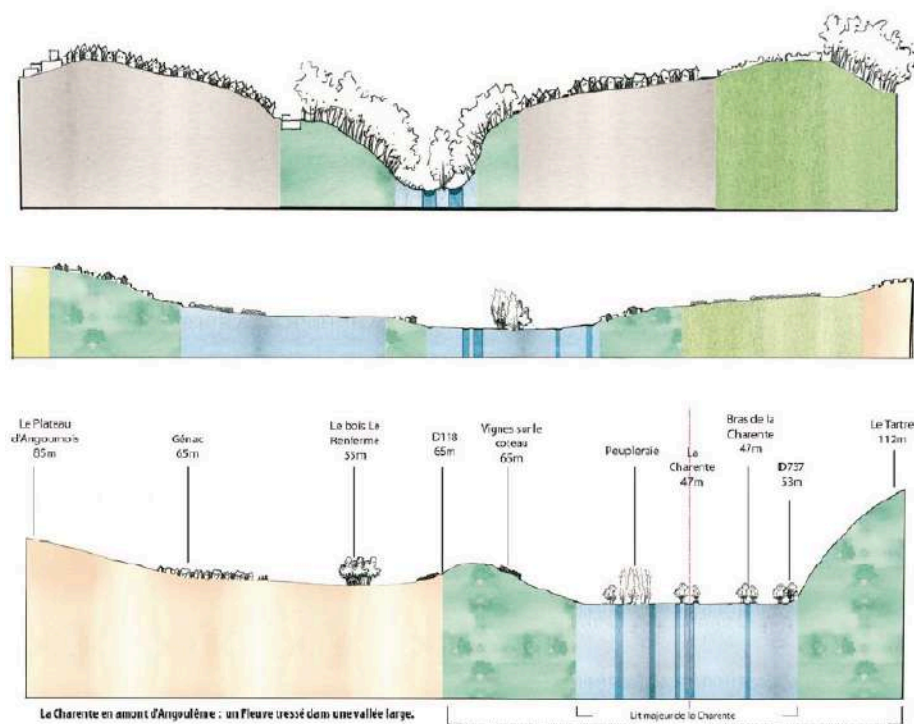
- Elle fait le trait d'union entre toutes les entités paysagères de la région de Cognac. Dans ses larges vallées, où le fleuve coule dans une plaine alluviale entre deux fronts parfois éloignés, le profil paysager donne à voir des espaces cultivés et habités dès la limite de la zone inondable. Les zones humides forment de vastes surfaces entre les bras naturels et artificiels de la rivière et sont occupées par des peupleraies. La vallée étroite est généralement occupée par des prairies et des moulins, qui sont d'ailleurs les seules constructions.



Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente

Coupe de la vallée resserrée à Cognac, la vallée large à Jarnac, et en amont d'Angoulême

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente



La Champagne Charentaise

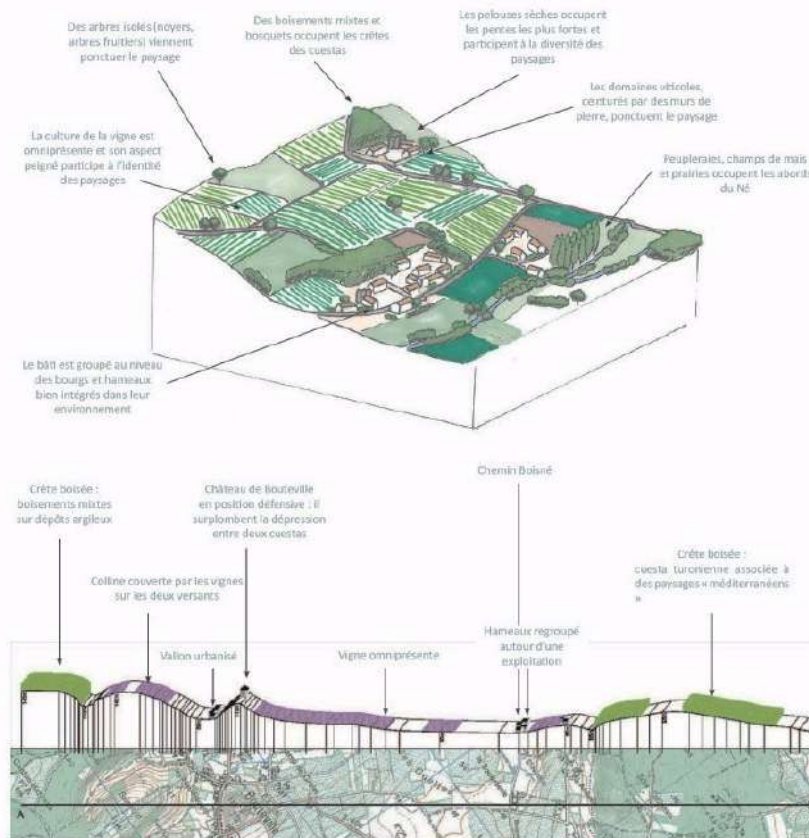


Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente ; Google Street view

- La Champagne Charentaise, dominée par un ensemble de collines surplombées par des vignes est un paysage facilement identifiable. Il donne à voir une alternance entre vallons viticoles et coteaux calcaires. La cuesta de calcaire plus tendre laisse entrevoir une forêt résiduelle mixte, de chênes verts, genévriers et grandes pelouses. Aussi, les carrières et les sablières ont engendré des modifications fortes du paysage, la cuesta turonienne disparaissant progressivement face à l'exploitation du calcaire.

Schéma de la Champagne charentaise

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente



La dépression de la Rive Gauche

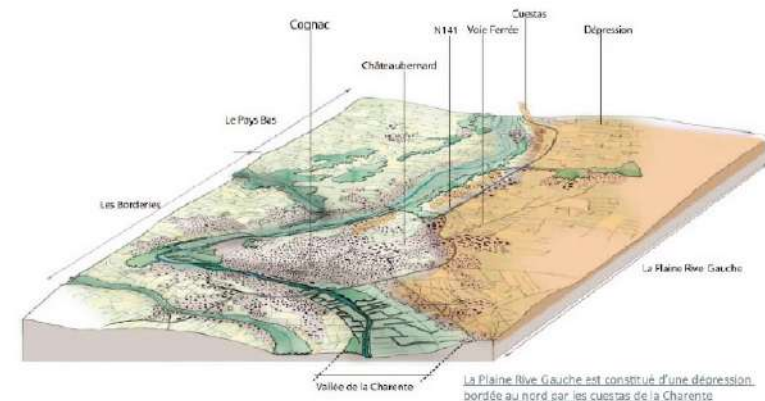


- La **dépression de la Rive Gauche**, caractérisée par une légère pente est-ouest, est bordée au nord par la Charente et sa cuesta turonienne, au sud par un coteau doux et à l'ouest par le Né. Influencée par la proximité urbaine de Cognac, elle présente un paysage fragmenté entre paysage industriel, paysage agricole et paysage de zones humides. La vigne est moins présente, son relief plat a facilité l'installation de grandes infrastructures : zones industrielles ou des activités nécessitant de l'espace

(tonnelleries). L'ensemble du réseau viaire qui alimente la ville de Cognac passe dans la dépression changeant le visage de celle-ci.

Schéma de la dépression de la Rive Gauche, centrée sur Cognac

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Le plateau d'Angoumois



- Le **plateau d'Angoumois**, du fait d'une altitude comprise entre 50 et 185 la région de Cognac et constitue un horizon pour les autres entités paysagères (Grande Champagne, Pays Bas, les Borderies). La variété du sol (calcaires tendres, beige argilo-calcaire et pierreux) est propice à la grande culture (céréales, oléagineux, blé, orge, tournesol,...). Les larges trames parcellaires sont ponctuées d'un réseau de haies lâche et de quelques boisements (ex : Bois des Bouchauds).

Le Pays Bas



Schéma du plateau d'Angoulême

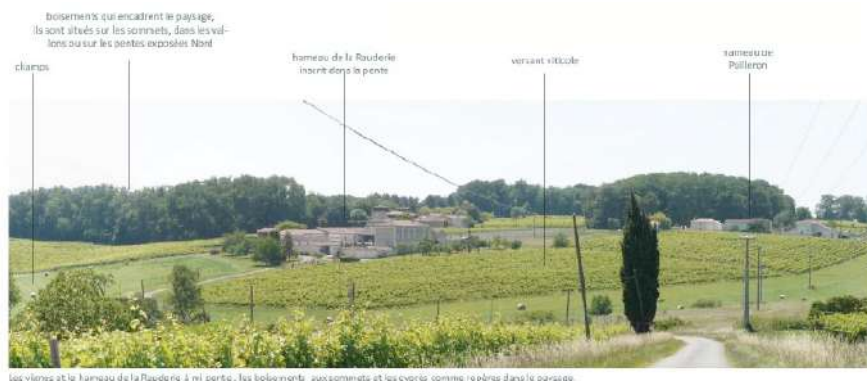
Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



- Le **Pays Bas**, plateau rabaissé qui s'incurve entre les hauteurs des borderies et le Plateau d'Angoumois, présente un relief doux et peu perceptible. Il apparaît comme un vaste espace en creux, modelé dans une série d'ondulations amples et peu marquées, orientées nord-ouest/sud-est. L'alternance de cultures ouvertes et de vignes permet de mesurer l'ampleur de ces paysages. La vigne est aussi ponctuée par des hameaux, des arbres isolés (noyers, chênes, frênes...) et des boisements en timbre poste.

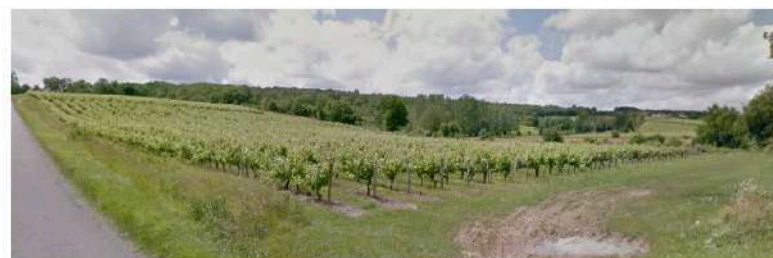
Paysage représentatif du Pays bas

Source : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac



Les Borderies

- Les Borderies** à dominante viticole, sont caractérisées par une mosaïque de champs, de vignes et de boisements. Les paysages sont parfois repliés sur l'intimité de ces parcelles cultivées, parfois ouverts en balcon sur les entités qu'ils dominent : la Charente et la Champagne Charentaise au Sud, le Pays Bas à l'est, le Pays de Saintonge au nord et à l'ouest. Le paysage est aussi marqué par la présence de nombreuses courbes (vallons, crêtes...) soulignées par les rangs de vigne.



Analyse croisée des grandes entités paysagères et de l'agriculture

Il est intéressant d'étudier le lien entre les spécificités paysagères des différents secteurs du territoire du SCoT et leurs tonalités agricoles. En effet, on distingue certains recoupements entre :

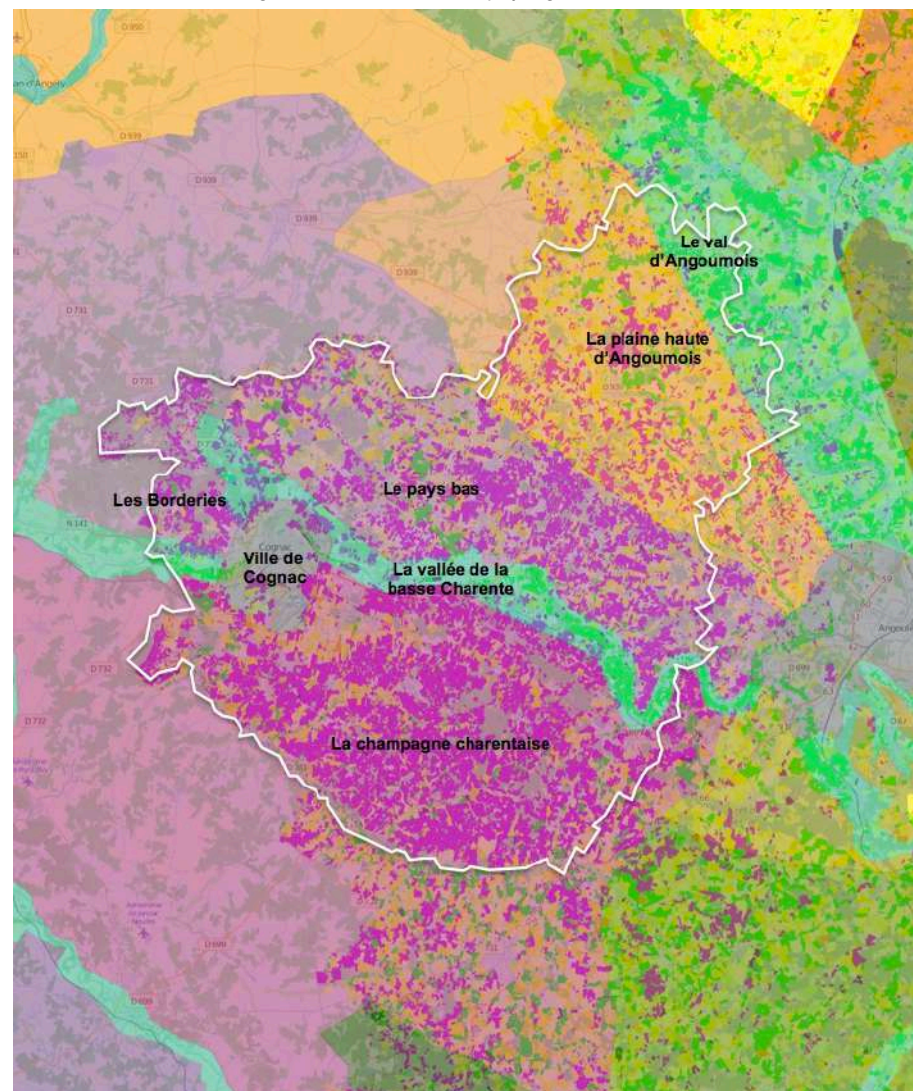
- **Les espaces de vallées** et la maïsiculture, en lien avec le relief plan et les besoins en irrigation importants.
 - le **val d'angoumois** (section médiane de la Charente) forme la limite entre la haute plaine arborée de l'angoumois, terroir périphérique des pays du Cognac, et les secteurs boisés voués à l'élevage et la polyculture, vestiges de l'ancienne forêt d'Argenson qui partageait autrefois le territoire de la région. Orienté nord-sud, il constitue le seuil de franchissement de cette ancienne " marche boisée " : voie de passage entre Poitou et Aquitaine, et plus largement entre nord et sud de la France, le val d'angoumois situé sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.
 - Entre Angoulême et Saintes, La vallée de la **basse Charente** traverse les terroirs vallonnés du cognac, puis les plaines de Saintonge, avant de s'élargir au milieu des marais et de s'ouvrir sur l'océan. Le fleuve est soumis aux marées, dans ce territoire de frange que la terre et la mer ont façonné conjointement au cours des siècles. Inversement, la mer des Pertuis voit son milieu fortement influencé par le débouché du fleuve, qui dépose ses limons dans cet espace maritime protégé des courants océaniques.
- **Les terres dites « viticoles »**, regroupent l'ensemble des secteurs où la culture de la vigne est dominante. S'inscrivent dans ces paysages les territoires suffisamment conséquents en terme de superficie à l'échelle régionale, pour offrir une succession et une multiplicité de points de vue qui renseignent ou évoquent une réalité viticole économique, historique ou culturelle évidente. Ces types de paysages portent les noms des vins et des spiritueux voire des noms évoquant leur origine. Ils comprennent :
 - **la Champagne charentaise** ("campagnes", en ancien français, correspondent aux plaines calcaires ou crayeuses) :
 - si le terme de "champagne" correspond assez justement aux paysages de la Petite Champagne, ceux de la Grande Champagne sont plutôt associés au sens viticole du terme. Le mot "Champagne" a pris une valeur autrement emblématique, un terroir célèbre dans le monde entier.
 - Elle se démarque des entités voisines par une présence de la vigne suffisamment prégnante pour devenir l'élément dominant du paysage. Sa densité atteint son apogée dans la Grande Champagne de Jonzac. Même lorsque le terroir se partage largement entre polyculture et parcelles de vigne, la sensation de se trouver au cœur d'un pays à dominance viticole est confirmée par l'architecture particulière des demeures, la présence des chais et les panneaux publicitaires qui annoncent les dégustations-ventes à la propriété.
 - **le pays bas** apparaît comme un vaste espace en creux, modelé dans une série d'ondulations amples orientée nord-ouest / sud-est.
 - L'alternance de cultures ouvertes et de vignes permet de mesurer l'ampleur de cette longue plaine, s'incurvant entre les hauteurs des **Borderies** et de la **Plaine Haute d'angoumois**. Ces hauteurs constituent les horizons du **pays bas**. Des ponctuations de petits boisements et d'arbres isolés installent la profondeur sur l'étendue ouverte de la plaine. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon les saisons, sont des constituants importants de la substance paysagère du secteur.
 - La vallée de l'Antenne installe son feston de boisements en ligne continue traversant la plaine, paysages d'ombre, d'eau, de prairies et de marécages qui contrastent avec les espaces dégagés et largement offerts au soleil de la plaine.
 - **les Borderies et Fins Bois** (en référence à des secteurs défrichés ou à leurs lisières).
 - Ces paysages se démarquent de ses voisins par l'altitude du terrain et, par la mosaïque des parcelles de vignes, de champs et de bois qui découpe le

terroir. Ilot couvert d'une dentelle forestière, tantôt replié sur l'intimité de ses clairières cultivées, tantôt ouvert en balcon sur les plaines qu'il domine : la **Champagne charentaise** au Sud, le **pays bas** à l'est, les plaines de Saintonge au nord et à l'ouest. Depuis le cœur même du secteur, la discontinuité des boisements ménage aussi de belles ouvertures sur les espaces de plaine que l'on devine au-delà des ondulations du plateau.

- Les **plaines vallonnées boisées**, est un long plateau vallonné, modelé dans une série d'ondulations amples orientées nord-ouest / sud-est. Elle domine la vallée de la Charente d'une part, le pays bas d'autre part, sur lesquels elle offre de beaux points de vue.
- **L'alternance de cultures ouvertes et de vignes** permet d'en mesurer l'ampleur, entrecoupée de ponctuations boisées et de quelques arbres isolés. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon les saisons, sont des constituants importants de la substance paysagère du secteur.
- Des spécificités paysagères assez effacées : les qualités paysagères se font jour au niveau des liaisons secondaires, principalement sur les crêtes et plus particulièrement en plaine haute d'angoumois, où la vallée de la Charente semble constituer comme une frontière contournée par les grandes liaisons nationales. Ce secteur s'inscrit d'ailleurs plutôt dans un réseau interdépartemental, avec la RD939 qui le traverse en diagonale reliant Périgueux à La Rochelle. Les routes franchissant ou longeant le haut du relief de côte sont l'occasion de beaux points de vue, permettant de mesurer et d'apprécier les basculements d'un paysage à l'autre.

Entités paysagères et Recensement Parcellaire Général 2012

Source : Agreste, 2012 ; Atlas des paysages de Poitou-Charentes



Les principaux points de vue sur les terres agricoles

Les espaces viticoles

- Le relief de la Champagne charentaise est suffisamment ample pour occasionner dans le parcours de belles vues panoramiques ou des percées lointaines entre bosquets et collines. C'est vrai tout particulièrement dans la Grande Champagne, le point de vue de "Chez Allard" à Segonzac offrant une vue panoramique à plus de 180° sur la vallée de la Charente, en est un bon exemple.
- En pays bas, les points de vue sont extérieurs au site. On le découvre depuis la plaine haute d'Angoumois et, de façon plus lointaine, à l'arrière-plan de la vallée de la Charente depuis le belvédère de "Chez Allard" à Segonzac. Le village de Burie, avec ses 103 m d'altitude, point culminant de la Charente-Maritime, appartient au secteur des Borderies et Fins Bois et se situe en balcon sur le pays bas.

Dans la plaine haute d'angoumois

- Dans le Rouillacais, si de légers vallonements occasionnent parfois des points de vue remarquables, leur nature demeure bien souvent fortuite, alors que des stratégies d'aménagement (ou de ménagement) spécifiques et élargies au territoire environnant pourraient apporter une valeur ajoutée paysagère non négligeable, propre à conforter les identités locales.
- Ils sont situés principalement sur la ligne du rebord, en haut du front de la côte, regardant les plaines en contrebas. C'est par exemple le point de vue de Gourville ou celui du théâtre gallo-romain des Bouchauds qui demanderaient à être élargi ou encore ceux qui se situent au niveau de la cassure des "pays bas".

Les enjeux du paysage

Les atouts et les faiblesses

Les terres viticoles

- La Grande Champagne dans la Champagne charentaise a su associer la qualité de son patrimoine architectural et de ses paysages à la commercialisation des produits renommés de son terroir.
- Les paysages emblématiques qui portent la publicité sur le Cognac, en particulier sur la Grande Champagne, et sa découverte touristique en général, creusent le décalage avec la Petite Champagne au paysage moins pittoresque. La polyculture garantit encore sur l'ensemble de la Champagne charentaise une certaine partition de l'espace, la variété de textures et de couleurs des cultures différentes qui voisinent sur des parcelles aux dimensions moyennes. La qualité des paysages pourtant bien réelle de la Petite Champagne tient essentiellement à cette diversité fragile et à la présence de quelques bosquets et noyers isolés qui animent l'horizon. Le territoire n'y détermine pas avec autant d'évidence qu'en Grande Champagne les sites d'installation des bourgs et leur cadre, rendant de fait leurs limites plus indéterminées.
- Le secteur des Borderies et des Fins Bois est aussi particulièrement attractif (la localisation des communes en expansion en témoigne) : sites de vallées, patrimoine architectural de qualité, paysage rural de bois et de vignobles encore bien caractérisé. Ce secteur est proche de Saintes et de Cognac et possède des axes de circulation le mettant aisément en relation avec ces villes. Une occupation des sols stable semble pouvoir garantir la qualité actuelle des paysages du secteur.
- Les vallées ajoutent à la richesse des paysages du plateau la force de leur relief et tout ce qu'apporte la présence de l'eau, tant au niveau du patrimoine bâti qui l'accompagne que des ambiances végétales. Toutefois, il faut noter leur tendance à la fermeture. Ce secteur possède une identité forte qui le distingue nettement des

secteurs avoisinants même s'ils en ont les caractéristiques du patrimoine architectural et la tradition viticole.

Plaine haute d'Angoumois

- La situation en hauteur et la relative ouverture du paysage permet de belles relations visuelles avec les secteurs voisins. Les motifs de boisements permettent de faire alterner les ambiances resserrées avec ces vastes panoramas. La vallée de la Nouère ajoute à la richesse des paysages du plateau tout ce qu'apporte la présence de l'eau, tant au niveau du patrimoine bâti qui l'accompagne que des ambiances végétales. Ces campagnes semblent encore épargnées des problématiques habituelles de "points noirs paysagers" tels ceux qui accompagnent ailleurs les phénomènes de périurbanisation

Les menaces

Les espaces viticoles

- Un développement urbain et économique, qui considérerait les paysages de Petite Champagne (Champagne charentaise), des Borderies et Fins Bois comme trop peu caractéristiques pour mériter d'être pris en compte dans la composition de nouveaux espaces tant aux limites des bourgs qui peuvent s'y étendre sans retenue que dans l'organisation des terres agricoles, constituerait une réelle menace en terme de paysage.
- Le déficit de représentation du *pays bas* ne doit pas être un motif de défaillances dans la prise en compte de son paysage entraînant par exemple, un abandon d'entretien des motifs végétaux existants, ou un développement urbain diffus, dans l'aire d'influence des agglomérations urbaines.
- Les principales menaces sont celles liées à un développement urbain et économique qui considérerait de tels paysages comme trop peu valables pour mériter d'être pris en compte dans la composition des nouveaux espaces.
- La proximité urbaine, si elle constitue un facteur de dynamisation, peut aussi participer à sa dégradation si elle est source d'un

développement urbain diffus et sans référence aux sites d'implantation.

Plaine haute d'angoumois

- la vallée de la Nouère, ouverte sur la Charente, est un site d'une grande fragilité au regard de la proximité d'Angoulême. Il faut veiller au potentiel que représente ce secteur, au regard d'une pression urbaine qui s'accroît de toute évidence.

Les espaces de vallée

Les menaces sont liées à différents facteurs d'évolution :

- de l'agriculture : abandon de l'élevage extensif avec toutes les conséquences induites : plantations qui opacifient les fonds de vallées, abandon d'entretien des berges faute de temps avec densification de la végétation ou à l'inverse, élimination trop sévère de la végétation, abandon d'entretien des haies , développement de la friche, - abandon ou destruction des réseaux de chemins en continu, irrigation des cultures ayant une incidence sur le niveau des cours d'eau, effet des traitements et surtout des lessivages sur la qualité des eaux de surface.
- des loisirs : privatisation des berges pour la pêche ou les loisirs,
- de l'urbanisation : développement des bourgs sans composition de l'espace, mitage des fonds de vallée, des coteaux, de la ligne d'horizon, privatisation des berges.

Dynamiques paysagères

ÉTAT DES LIEUX

Les motifs paysagers

Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

Si les paysages se révèlent très variés, ils le doivent à la richesse des motifs de détail nombreux et divers.

- L'eau, la culture et le bâti donnent à voir une pluralité d'ambiances dans la **vallée de la Charente** entre Châteauneuf et Cognac. La configuration du paysage est liée à la juxtaposition de certains motifs : églises, quais, écluses, chais, châteaux et belles demeures, moulins, sablières, fronts calcaires, îles, boisements et coteaux abrupts.
- En **Champagne Charentaise**, les rangs de vignes sont les acteurs principaux du décor. Leur aspect peigné, animé par les jeux de lumières, dessine un paysage jardiné qui souligne le relief, l'exposition et les saisons. Les coteaux calcaires offrent à voir une image différente, d'un intérêt aussi bien écologique que paysager. Il est composé de boisements de chênes verts, de boisements mixtes ou de prairies sèches. En arrière plan des vignes et des hameaux, les coteaux calcaires forment donc une lisière boisée. Celle-ci cache de nombreux affleurements rocheux et d'anciennes carrières.
- La **dépression de la Rive Gauche** ouvre le champ de vision sur une large plaine agricole, visible d'un seul regard.
- Au fil des saisons, le **plateau de l'Angoumois** change de couleur, de texture et de lumière. Les crêtes rendent possibles l'observation de ces évolutions. Elles offrent ainsi des points de vue remarquables, et des alternances entre boisements et champs où apparaissent des fermes en U, des églises romanes, des silos, ou encore des châteaux d'eau.

- Le réseau de haies, dans l'entité du **Pays Bas**, est plus dense que dans les secteurs de monoculture de la vigne ou de grandes cultures. Il s'est pourtant considérablement appauvri à la suite de remembrements ce qui laisse désormais place à un paysage moins cloisonné. Soloire et Guirlande traversent discrètement le plateau et se perçoivent par la végétation qui les accompagne.
- De nombreux hameaux, autrefois dispersés, sont reliés par une urbanisation qui s'installe le long des routes dans les **Borderies**. Des églises, logis, châteaux et autres éléments patrimoniaux vernaculaires ponctuent cette entité paysagère.



Les évolutions du paysage

Certains développements tendent à modifier les paysages de la région de Cognac.

- L'évolution des **pratiques culturelles** va à l'encontre de la diversification du paysage. Pour lutter contre le gel et faciliter le travail, de nouvelles pratiques viticoles voient le jour (rangs de vignes plus écartés et plus hauts, bandes enherbées plus fréquentes...) et modifient l'apparence des vignobles. La disparition des vergers, des arbres isolés (noyers, cyprès, l'osier), des haies, des prairies et de l'élevage constituent tout autant des menaces pour le maintien d'un patchwork agricole et viticole.
- Également porteur d'identité, le **bâti** a son importance dans la qualité paysagère. Celle-ci pourrait ainsi être altérée par la disparition des murs, la présence de cuves plus nombreuses et visibles, et la création et/ou modification de bâtiments en réponse à des besoins de diversification ou de mise aux normes.
- Une banalisation des paysages face à l'**étalement urbain** par des **lotissements** déconnectés des bourgs et du patrimoine traditionnel, sans relation avec la topographie, l'environnement, ou l'espace public, qui forment des clôtures dans le paysage, masquent les vues et détériorent les entrées de ville.
- Un constat identique relatif aux **zones d'activités**, marquées par une profusion de panneaux publicitaires, générant des halos lumineux la nuit, et qui ne sont pas sans impact sur le paysage. Si un effort est réalisé dans l'aménagement des nouvelles zones d'activités, les plus anciennes zones artisanales n'ont bénéficié d'aucune réflexion paysagère.
- La **fermeture des vallées** face à l'abondance de la végétation, des boisements de frênes notamment, qui peuvent prendre des proportions importantes comme c'est le cas dans la partie de la vallée encaissée de l'Antenne, qui cachent les points de vue sur les bâtis remarquables ou camouflent un motif de falaise, un horizon.
- Les évolutions des **pratiques de déplacement** ont des conséquences importantes sur les paysages : disparition des chemins ruraux, disparition du réseau de haies qui les accompagne, etc.
- Le **morcellement des continuités écologiques** par un réseau d'infrastructures de plus en plus dense (routes, voies ferrées...) qui peut constituer des obstacles infranchissables pour certains espèces s'il n'est pas doté de passages (tunnels ou ponts).
- Enfin, l'apparition de **panneaux photovoltaïques, de panneaux solaires et d'éoliennes** concerne le territoire du pays ou des territoires proches visibles depuis la région de Cognac (un projet d'éoliennes est en cours en bordure du territoire). S'il convient d'encourager ces nouvelles pratiques, celles-ci nécessitent une réflexion dans les formes et les implantations.

Formes urbaines et architecture

ÉTAT DES LIEUX

Les formes urbaines traditionnelles

Le bâti est soit groupé en villages et hameaux, soit dispersé (fermes isolées). Les gros bourgs demeurent pour la plupart en bordure des rivières et cours d'eau ou au carrefour de voies.

Le nord de la Charente bénéficie d'une implantation relativement dense : les villages sont serrés et les hameaux de taille importante nombreux. On aperçoit dans ce bâti diffus de villages et hameaux, les traces d'une occupation ancienne.

Cette densité faiblit dans les secteurs où l'activité viticole est plus importante et les domaines viticoles plus nombreux (au sud de la Charente et dans les Borderies).

Même si l'activité viticole induit une dispersion du bâti, le paysage ne semble pas mité par du bâti isolé. Les domaines viticoles créent des effets de hameaux. En effet, ils sont constitués de plusieurs bâtiments regroupés autour d'une cour (maison d'habitation et annexes agricoles : chais, hangars, distilleries, logements des ouvriers saisonniers, etc.).

Ce volet paysager du diagnostic reprend les éléments de la Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente – Pays de Cognac

Les formes des villages

L'implantation des villages par rapport à la topographie et au réseau viaire, au parcellaire, à l'organisation des constructions sur les parcelles, forment des ensembles identitaires.

Cette implantation peut être issue d'une situation privilégiée sur un axe de passage, un site défensif ou un point d'eau.

Les villages se sont développés par accumulations successives de constructions sur une trame dont l'organisation est liée à des modes de vie ou de faire. Jusqu'au XX^{ème} siècle, les constructions et équipements nouveaux sont restés dans l'enveloppe des villages d'origine. Les extensions urbaines viennent ensuite se greffer en périphérie des ensembles bâtis, parfois éloignées du contexte d'origine.

Les villages de Segonzac et Bourg-Charente

Source : sites internet des communes



1. Le village carrefour

Bâti regroupé autour d'un carrefour

- Croisement de deux ou plusieurs axes majeurs
- Organisation dense et compacte des unités foncières
- Parcellaire organique
- Bâti homogène

Exemples de villages : Richemont, les Beguillères, Réparsac, Luchac, Ste Sévère, Vignolles...

2. Le village autour d'une place

Bâti regroupé autour de l'église, d'une place, d'un champ de Foire...

- Place qui constitue la centralité du village
- Organisation de la voirie rayonnante
- Parcellaire orienté perpendiculaire à la voie

Exemples de villages : Mérignac, Louzac-St-André, Courbillac,...

3. Le village réticulaire

Bâti regroupé autour d'un réseau de voies

- Organisation en îlots
- Parcellaire complexe mais organisé
- Bâti dense

Exemples de villages : St-Laurent-de-Cognac, le Cluzeau...

4. Le village rue

Village organisé le long d'une voie

- Un axe structurant
- Juxtaposition linéaire des propriétés
- Parcellaire laniéré
- Continuité visuelle bâtie

Exemples de villages : Orlut, Houlette, Les Chaudrolles, Marville

5. Le village organisé le long d'un cours d'eau

Village organisé le long d'une voie

- Organisation le long d'une voie qui longe le cours d'eau
- Quelques bâtis dispersés en bordure d'eau (moulins)

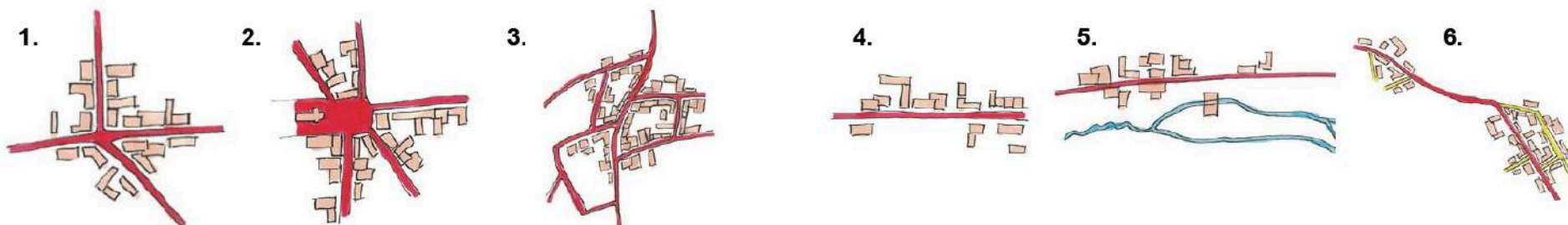
Exemples de villages : Bréville, Nercillac, St-Sulpice, Chez les Longs,...

6. Le village multi-polaire

Développement sur deux ou plusieurs sites

- Origine géographique, historique ou économique
- Chaque unité a sa particularité

Exemples de villages : Auge-Saint-Médard, Moulidars, Les Métariries, Angles, Courbillac, Juillac-le-Coq...



Les petits hameaux

- Organisation restreinte, composée de quelques foyers autour d'une exploitation
- Bâti diffus ou au contraire très serré
- Groupement de plusieurs bâtiments qui crée un effet hameau

Les hameaux de Chez Moreau et Chez Michelet, commune de Touzac

Source : Géoportail, 2016 et Street view



Les entrées de ville

Les **transitions** entre le paysage bâti et le paysage agricole se font en douceur. Les franges sont soit :

- Occupées par des jardins, des vergers, des parcs. La végétation entoure les ensembles bâtis et permet leur bonne intégration.
- Marquées par des murs de clôture pleins en pierre. Ces murs marquent des limites claires des ensembles bâtis. Leurs matières, couleurs, textures rappellent celles des bâtiments et créent des ensembles harmonieux.



Source : Street view

Les extensions urbaines

Les **constructions nouvelles qui s'implantent à proximité immédiate des bourgs et hameaux** le sont rarement en continuité, la situation isolée étant davantage recherchée. Les dommages causés sont surtout le fait de volumes et d'implantations inadaptées car :

- Sans relation avec la topographie et l'environnement,
- Sans relation avec l'espace public,
- Des volumes complexes (tours, angles, décrochés...),
- Des clôtures très présentes dans le paysage.

Les **extensions linéaires** le long des voies principales sont fréquentes, en particulier dans les entités du Pays Bas (le long de la RD24 entre Cognac et Sainte-Sévère), de la dépression de la rive gauche de la Charente (les Six Chemins le long de la RD24, Gimeux, le long de la RD47), le long de la Charente (Boutiers, St-Brice, etc.)

Elles présentent peu d'intérêt car consommatrices d'espaces, masquant les vues sur les paysages agricoles ou naturels et les vues sur le fleuve Charente, et enfin dévalorisent les entrées de ville.

Aussi, les **zones d'activités situées à proximité des grandes infrastructures routières et routes principales** tendent à banaliser tout autant les entrées de ville.



Source : Street view

L'implantation du bâti dans son environnement

Derrière les formes variées façonnées par l'histoire et les modes de vie, les ensembles bâtis traduisent une relation permanente entre l'homme et la nature, dans l'adaptation au site, l'implantation et l'organisation de l'espace. Ils épousent la topographie, recherchent des expositions favorables, à l'abri du vent.

Ainsi, ils sont majoritairement implantés :

- Sur les crêtes ou à flancs de coteaux,
- En bordure des plateaux,
- Au creux d'une colline, en fond de vallons,
- À proximité de l'eau,
- Au cœur de clairières,
- En lisière de boisements.

Quelques sites remarquables en position défensive comme le site de Bouteville :

- Situé tout en haut d'une colline, dominant les vallons viticoles, le château de Bouteville occupe une position stratégique. Le château est en position défensive, non loin de la voie romaine, appelée Chemin Boisé, qui reliait Périgueux à Saintes. Le village est implanté dans les vallons qui entourent la butte. La butte de Bouteville, au sommet duquel a été bâti le château, est isolée de tous côtés. Le sommet offre une vue panoramique.



Les espaces bâtis anciens respectent la logique des activités agricoles et viticoles et du milieu naturel. Ils s'intègrent ainsi parfaitement dans leur environnement.

Les bâtiments apparaissent entre les arbres, les boisements, les réseaux de haies, derrière les jardins arborés et les vergers. De loin, on aperçoit un ensemble de toits dont les matières, couleurs, textures s'intègrent avec douceur dans le paysage. Les couvertures en tuiles tiges de botte donnent un effet tissé remarquable qui reflète la lumière. Les pierres calcaires beige grisé, issues des carrières alentours (Saint-Même, Saint-Sulpice...) et les enduits dans les mêmes tons, créent une unité de couleur exceptionnelle.

Exemple de matériaux de construction traditionnels

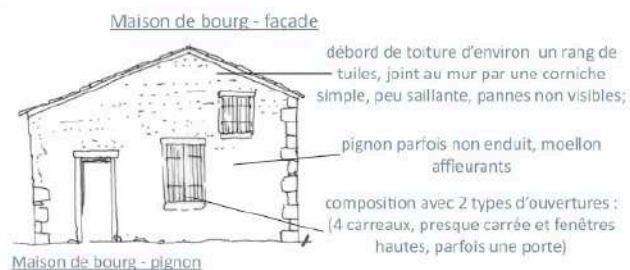
Source : Géoportail, 2016 et Street view



La **petite maison de bourg** se rencontre régulièrement sur l'ensemble du territoire de la région de Cognac. Ces habitations modestes sont associées à un tissu urbain de centre bourg.

La typologie architecturale de la petite maison de bourg

Sources : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac ;
Google street view



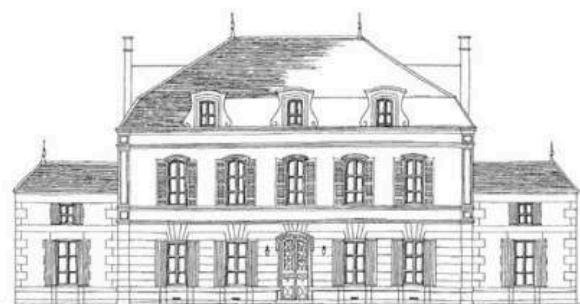
La **maison de ville** se rencontre régulièrement sur l'ensemble du territoire de la région de Cognac. Ces habitations sont associées à un tissu urbain de centre bourg ou centre ville. Elles créent un tissu urbain continu, à l'alignement du domaine public et confèrent une certaine homogénéité au paysage de rue. Le parcellaire est laniéré, offrant ainsi des façades relativement étroites. Le paysage des rues, relativement homogène, est rythmé par le jeu des ouvertures et les hauteurs des bâtiments.

La typologie architecturale de la maison de ville

Sources : Charte paysagère et architecturale, Pays Ouest Charente - Pays de Cognac ;
Google street view



La **maison de maître**, maison de notable datant généralement du XIX^{ème} siècle est souvent implantée en centre-bourg, en retrait de la rue. Un mur bahut ou mur haut marque la limite avec l'espace public. Le parcellaire est hétérogène et peut aller du parc paysager à une grande cour. Leur position est souvent stratégique dans la composition de l'ensemble bâti.



source : CAUE17 : maison de maître à 5 travées



Les enjeux du paysage

La préservation de l'identité viticole

- Identification et protection du patrimoine lié à l'activité viticole :
 - les clos
 - les porches, les piliers
 - les cabanes de vignes,
 - les murs,
 - les refroissiers.
- Identification et protection des chais situés à l'écart des ensembles bâtis, qui pourraient être réutilisés dans l'avenir.
- Réhabilitation du patrimoine viticole : certains chais ne sont plus utilisés, notamment lorsqu'ils sont situés en milieu urbain. A Cognac, ils représentent par exemple des emprises considérables. Ces chais doivent être identifiés, leur changement de destination doit être rendu possible, et ils pourront faire l'objet de projets de réhabilitation, en respectant l'architecture traditionnelle de ces ensembles.
- Les nouvelles constructions : les nouvelles constructions devront respecter des formes, des implantations garantissant une bonne intégration dans le paysage viticole. Les nouveaux bâtiments ne doivent pas nuire à la cohérence des ensembles bâtis existants.
- Respect des limites de l'espace viticole : les espaces viticoles correspondent à des terroirs (conditions de sols, d'exposition, d'altitude, de climat, de pente, etc.) qu'il est nécessaire de respecter. Les prairies calcicoles, les boisements sur sols argileux, les boisements de crêtes doivent être maintenus et ne doivent pas être remplacés par des plantations de vignes.

La préservation de la lisibilité de la lisibilité des formes urbaines et des bourgs

- Préserver les franges des ensembles bâtis, les espaces de transition entre espace urbanisé et espace agricole ou naturel :

- les couronnes de jardins qui entourent les ensembles bâtis
- les vergers en limite de village
- Encourager le pré-verdissement avant les opérations de nouveaux quartiers
- Encourager la création de jardins familiaux, de vergers communs, à proximité immédiate des villages : ces jardins peuvent par ailleurs constituer une « compensation » à la densité des bourg et hameaux, dans lesquels les logements ne bénéficient que rarement d'espaces extérieurs (cours, jardins, terrasses).
- Stopper l'urbanisation linéaire le long des routes et dans les vallées, car celles-ci :
 - perturbent la lisibilité des ensembles bâtis,
 - nuisent à la qualité des entrées de villages,
 - constituent des couloirs urbains inintéressants d'un point de vue paysager et fonctionnel
 - ferment les vues sur les paysages depuis les routes.
- Localiser les extensions en greffe des ensembles bâtis existants, dans des secteurs de moindre sensibilité paysagère.
- Respecter l'implantation des ensembles bâtis existantes : l'implantation des ensembles bâtis est en cohérence avec le site géographique. Les extensions ne doivent pas être en contradiction avec ces implantations.
- Intégrer les extensions récentes qui sont en contradiction avec leur site géographique d'implantation.

Le maintien des éléments paysagers structurants

- Identifier et préserver les éléments paysagers structurants et les motifs du paysage :
 - arbres remarquables,
 - arbres isolés,
 - vergers,
 - haies,

- boisements,
- les parcs composés
- les fossés
- les éperons rocheux
- les mares, les trous d'eau, les étangs
- les chemins ruraux.
- Conforter ces éléments paysagers :
 - opération de mise en réseau des haies
 - opérations de plantations.

Préserver le bâti traditionnel

- Identifier et préserver des ensembles cohérents
- Protéger le bâti exceptionnel
- Maintenir les caractéristiques du bâti traditionnel :
 - Implantation,
 - - volumétrie,
 - - aspect,
 - matériaux,
 - ouvertures,
 - enduits.
- Proscrire l'isolation par l'extérieur sur le bâti traditionnel ayant une structure en pierre de taille
- Identifier, préserver et mettre en valeur le petit patrimoine :
 - les ponts
 - les coués, les gués
 - les essacs
 - les moulins à eau
 - les écluses
 - les puits
 - les fontaines
 - les fours,

- les pigeonniers
- les croix, calvaires
- les moulins à vent
- les murs
- les lavoirs

Lutter contre la banalisation des paysages

- Tout aménagement doit s'inscrire au mieux dans son site d'implantation, respecter l'identité des bourgs et villages (espaces publics, bâti), des paysages...
- Une attention particulière doit être portée sur les aménagements qui concernent :
 - les entrées de villes,
 - les lotissements,
 - les zones d'activités,
 - la publicité,
 - le végétal (végétation locale),
 - les aménagements routiers,
 - la signalétique qui doit être adaptée au site, non routière,
 - l'éclairage.

Attractivité et perception

ÉTAT DES LIEUX

Le territoire de la région de Cognac est riche d'un patrimoine bâti remarquable. L'ensemble du territoire est ponctué de nombreux châteaux, logis, hôtels particuliers, etc. qui participent à la qualité des paysages du territoire. Quelques châteaux, situés sur des sites exceptionnels, en position stratégique, constituent de véritables points d'appel dans le paysage.

Les châteaux et jardins remarquables

Les châteaux sont nombreux et variés. Ils témoignent des styles architecturaux du XV et XIXème siècles. De nombreux châteaux sont situés à côté du fleuve. Le commerce des eaux de vie et l'essor économique qu'il a engendré sont pour beaucoup dans la multiplication de ces châteaux.

Les logis-manoirs

On compte plus d'une centaine de manoirs et logis sur le territoire de la région de Cognac. La plupart de ces logis datent du XVII et du XVIIIème siècle et ont subi des remaniements ultérieurs. Les plus anciens datent du XVème siècle (Roissac, Bonneuil, Lignières-Sonneville...).

Les hôtels particuliers

Jusqu'au XVIIème siècle, les hôtels ont leur corps de logis sur rue. Par la suite, ce sont plutôt les communs qui sont en bordure de rue et le corps de bâtiment se positionne en fond de cour. Au XIXème, celui-ci prend place au milieu de la parcelle, isolé des communs voire des bâtiments commerciaux.



Les bâtiments industriels

Le patrimoine industriel est lié en grande partie à la production ou à la commercialisation du cognac. Il fait partie du paysage et de l'identité du Pays.

- **Les tonnelleres.** Si certaines entreprises sont fortement automatisées, le territoire du SCoT compte encore des tonnelleres artisanales. Elles sont caractéristiques dans le paysage, non pas par une architecture spécifique mais par les parcs de vieillissement des merrains de chêne stockés à l'air libre et destinés à la fabrication des douelles.
- **Les verreries.** On peut noter la présence des cheminées imposantes des trois fours de l'entreprise Saint-Gobain à Châteaubernard qui marque l'horizon quand on progresse en direction de Cognac. Implantée en 1962, elle témoigne de l'épopée industrielle du XXème siècle.
- **Les chaudronneries d'alambics.** L'alambic charentais en cuivre martelé est composé d'une chaudière, d'un chapiteau, d'un col de cygne, d'un chauffe-vin et d'un serpent.
- **Des usines d'emballage** en bois ou en carton, de bouchons, d'étiquettes, de matériel agricole, l'industrie d'extraction (le gypse à Cherves, les pierres calcaires à Saint-Même-les-Carières, Châteauneuf, Saint-Sulpice), le four à chaux de Cognac.



Le petit patrimoine bâti

Le patrimoine lié à l'eau:

- **Les moulins.** Ils sont désaffectés pour la plupart et n'ont plus de fonction de régulation du cours de la rivière.
- **Les lavoirs.** Il existe de nombreux lavoirs dans les vallées des différents affluents de la Charente. Leur état est très variable : certains ont été restaurés.
- **Les ports.** De nombreux ports, plus ou moins importants, ponctuent le tracé du fleuve Charente et témoignent des échanges commerciaux d'autrefois (sel, vin, eau de vie puis cognac).

Le patrimoine lié aux pratiques quotidiennes :

- **Les fours à pain :** ouvrages en maçonnerie, ouverts par devant, pour faire cuire le pain.
- **Les pigeonniers :** il existe de nombreux pigeonniers sur le territoire de la Région de Cognac. Ils accompagnent les belles demeures.



Le patrimoine lié à la viticulture :

Les domaines viticoles sont très présents et identiques du territoire de la Région de Cognac. Les exploitations viticoles se sont développées à partir d'un « module élémentaire ». Elles ont ensuite été transformées selon la conjoncture économique (crise du phylloxéra, évolution du marché du cognac...).

Les exploitations sont majoritairement isolées mais peuvent aussi être intégrées dans un cœur de village ou un hameau.

On retrouve essentiellement deux types de propriétés viticoles :

- Des bâtiments organisés autour d'une cour fermée qui est la forme la plus courante ;
- Des bâtiments juxtaposés, avec une cour ouverte.

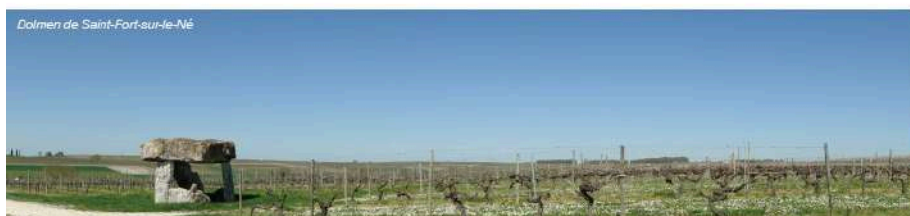
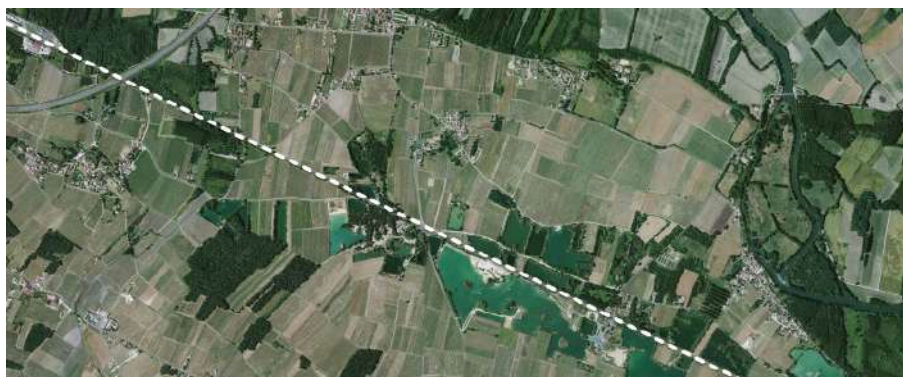
Les **porches**, que l'on rencontre à l'entrée des domaines sont tous réalisés en pierre et se présentent sous des formes très variées. Les éléments fondamentaux communs sont l'arc flanqué de deux pilastres avec base, les futs et chapiteaux, l'ensemble étant dominé par un large entablement.

Les **murs des propriétés viticoles**, traditionnellement très hauts, dépendent de la taille du parcellaire. Ils sont en effet le plus souvent utilisés pour des domaines importants.

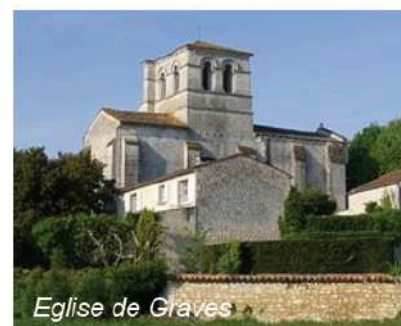
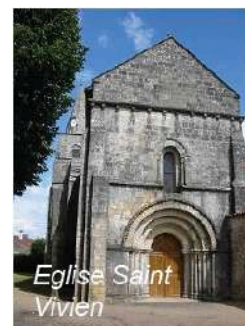


Les lieux de mémoire

- Certains vestiges patrimoniaux sont issus de l'ère préhistorique et témoignent d'une présence humaine ancienne à l'image des **abris sous roches** (grotte « marcel Clouet » à Cognac, des abris néolithiques à bourg-Charente...) et des nombreux **dolmens et tumulus classés**, qui arpentent le territoire.
- Les voies romaines que traversent la région de cognac constituent un lien ente les entités paysagères du territoire et offrent des points de vue souvent très lointains.
 - La via Agrippa, entre Saintes et Lyon ;
 - Le Chemin Boisé, qui relie Périgueux à Saintes.



- Aussi, l'**art roman** se manifeste particulièrement dans les **Églises**, présentes dans presque chaque bourg du territoire.
- Quatre **abbayes** enrichissent la patrimoine bâti du territoire : Saint-Etienne-sur-Bassac, Châtres à Saint-Brice, l'abbaye cistercienne Notre-Dame de la Frenade à Merpins, et l'abbatiale St-Maur à Lanville.



Le petit patrimoine paysager

Les réseaux de **haies** sont structurants dans le paysage et présentent de nombreux atouts environnementaux.

La situation de la haie et sa fonction entraîne des variations de formes :

- En limite des cultures et des vignes, on les maintenait à une hauteur inférieure à deux mètres pour éviter l'ombre portée
- Dans les prairies, les arbres procuraient fraîcheur et nourriture aux troupeaux.



INTERDEPENDANCES

Le territoire jouit de sites et points de vue remarquables, d'un patrimoine bâti atypique et ancien issu du travail de la vigne et de la préhistoire, qui participent au bien vivre du territoire du SCoT et façonnent son identité.

Les cultures diverses et le réseau hydrographique dense, enrichissent la palette des paysages de la région de Cognac. Ces espaces véhiculent une image positive, à même de participer au renforcement de l'attractivité résidentielle.

De même, la vallée de la Charente présente de nombreux atouts. Outre son intérêt écologique et biologique et sa capacité à être un trait d'union entre toutes les entités paysagères, elle offre un potentiel touristique majeur de nature, loisirs et découverte.

La diversité paysagère des vallées, associée aux ambiances urbaines anciennes et contemporaines doivent conserver leur charme. Cet équilibre passe également par la reconnaissance des lieux de mémoire (sites paléontologiques, dolmens, art roman, sites gallo-romains, etc.) comme des éléments singuliers de l'identité terrienne et culturelle du territoire de la région de Cognac qu'il s'agit de conserver et mettre en valeur.

Cela suppose donc de limiter les pressions qui tendent à sévir sur le paysage. En effet, les paysages d'eau sont de moins en moins visibles face aux développements urbains de même que quelques nouvelles constructions modifient la perception des bourgs et des villages.

Enfin, la qualité des paysages, leur entretien et les développements urbains maîtrisés, participent à l'enrayement de la perte de biodiversité par la préservation, la gestion, et la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

GOUVERNANCE

Le Plan régional de connaissance et de reconquête des Paysages de Poitou-Charentes

Riche de sa diversité géographique, paysagère, historique et culturelle, la région mesure la teneur des enjeux environnementaux et liés au cadre de vie. C'est dans ce sens qu'elle accompagne des actions diverses :

- Pour approfondir la connaissance des paysages régionaux et locaux : approfondissement de l'inventaire régional des paysages, élaboration de plans et chartes à l'échelle des Pays ;
- Pour mobiliser les acteurs locaux du paysage : soutien aux démarches de plans et chartes, proposition de différents appels à projets pour reconquérir les paysages ;
- Pour faire connaître, sensibiliser et former les citoyens et l'ensemble des acteurs concernés : animations, formations, publications, plantations dans les lycées...
- Pour accompagner les filières économiques et l'emploi autour du paysage et de la production de végétaux, de la plantation et de la gestion des plantations (arbres et haies) en lien avec les professionnels et lycées spécialisés.

La Charte paysagère et architecturale du Pays Ouest Charente-Pays de Cognac

Cette charte, qui traduit l'émergence d'une politique partagée en matière de paysage, dresse un diagnostic complet sur les fondements paysagers du territoire, les éléments singuliers et les évolutions à l'œuvre. Il dicte enfin un certain nombre d'objectifs et d'axes d'intervention qui visent à offrir une boîte à outils aux communes et une aide à la décision dans la mise en place de leurs projets.

ENJEUX

- Comment coordonner les projets avec les politiques départementales et communautaires ?
- Comment accompagner le développement des énergies renouvelables et leur intégration ?
- Comment sensibiliser les acteurs du territoire quels qu'ils soient (agriculteurs, viticulteurs, habitants, touristes...) à la préservation des paysages et de leur diversité ?

Consommation foncière

Contexte et méthodologie

L'article L.141-3 du Code de l'urbanisme prévoit que les SCoT présentent une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années et justifient les objectifs de limitation de cette consommation.

La consommation d'espaces est définie par la loi « Climat et résilience » (article 194) : « **la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné** ».

La seule source pouvant répondre à ce besoin sont les **Fichiers fonciers**, qui permettent de couvrir la période 2009-2020.

Cependant, les Fichiers fonciers, comme les autres sources, ont une approche spécifique de la consommation d'espaces qu'il s'agit d'explicitier. Ainsi, un premier rapport explicite les difficultés de définitions, compare les sources disponibles, et définit précisément la consommation d'espaces mesurée par les Fichiers fonciers.

Les Fichiers fonciers ne disposent pas, en propre, d'une donnée sur la consommation d'espaces. Un traitement spécifique de la donnée brute est donc nécessaire.

De manière condensée, la méthode est la suivante :

1 – Dans un premier temps, pour tous les millésimes, on classe chaque parcelle des Fichiers fonciers, selon son caractère artificialisé ou non.

Ensuite, si elle est artificialisée, il sera précisé son usage (habitat, activité ou mixte).

2 – Une fois cette action réalisée, l'objectif est d'arriver à créer un historique des parcelles.

En d'autres termes, il faut arriver à suivre, sur l'intégralité des millésimes, ce que deviennent les parcelles.

Ainsi, si une parcelle A se divise, nous devons pouvoir suivre chacune de ses parties, et savoir que ces parties sont issues de A.

Dans ce cadre, nous allons travailler à l'îlot, c'est-à-dire un agrégat de parcelle(s) stable sur l'intégralité des millésimes.

3 – A partir de ces deux éléments, nous disposons d'une donnée contenant la filiation des parcelles ainsi que leur usage. A partir de ces éléments, il est possible de calculer les flux d'artificialisation.

Analyses des résultats

La consommation d'espace observée par le CEREMA entre 2010 et 2020 montre une consommation d'espace de 613 hectares (soit 61 hectares en moyenne par an, et 57,6 ha / an en moyenne, si l'on ne compte pas les espaces mixtes de la méthodologie du CEREMA).

Cette consommation d'espace relève en premier lieu :

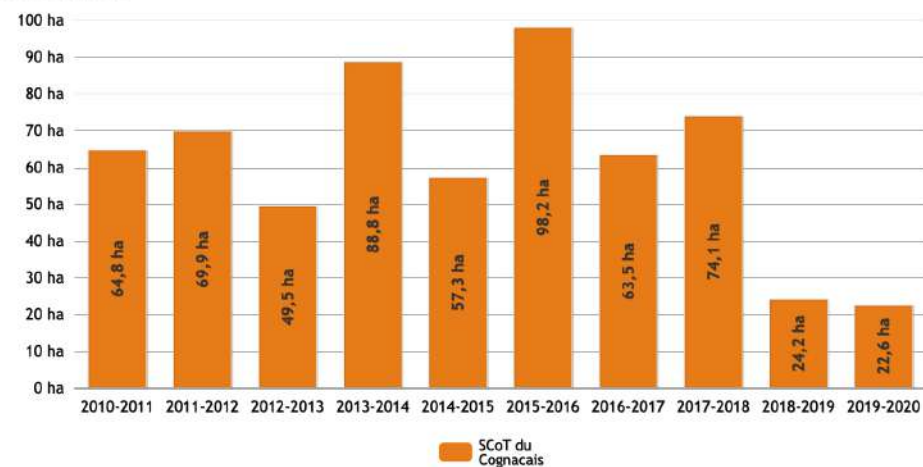
- Du développement résidentiel (377 ha) ;
- Du développement économique (199 ha).

Pour ce qui concerne la répartition par EPCI, la CA du Grand Cognac a connu une consommation de 499,8 ha. et la CC du Rouillacais une consommation de 113,2 ha sur la même période.

Il est à noter qu'à l'échelle du SCoT, la consommation totale a été nettement moins forte depuis 2018.

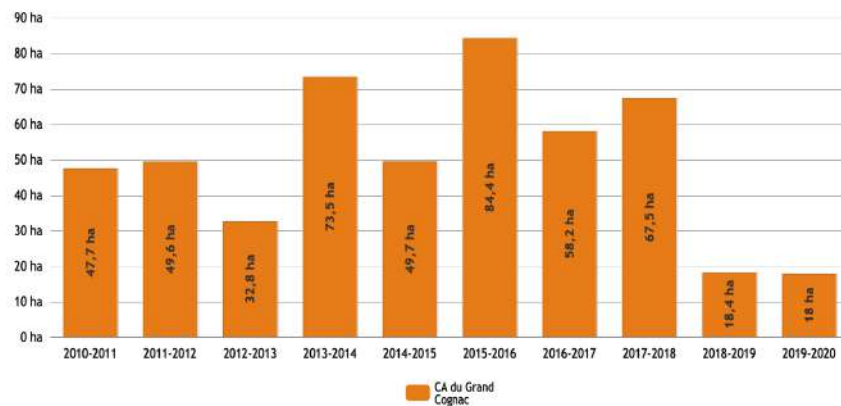
Consommation d'espace pour chaque année de 2010 à 2020 :

Source : Cerema 2020



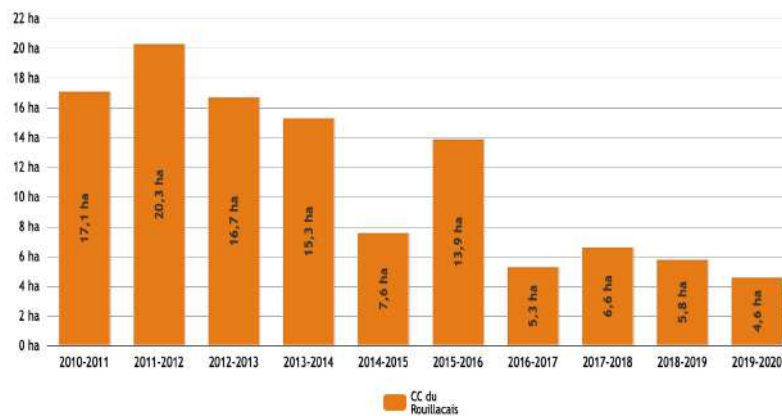
Consommation d'espace pour chaque année de 2010 à 2020 :

Source : Cerema 2020



Consommation d'espace pour chaque année de 2010 à 2020 :

Source : Cerema 2020



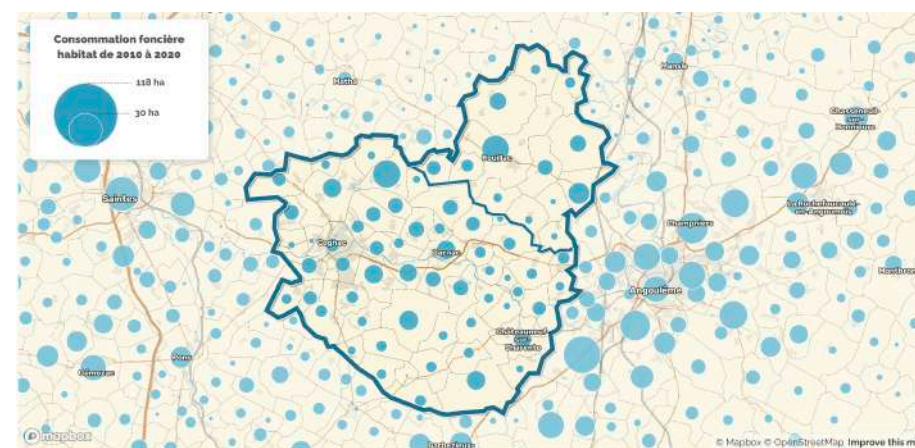
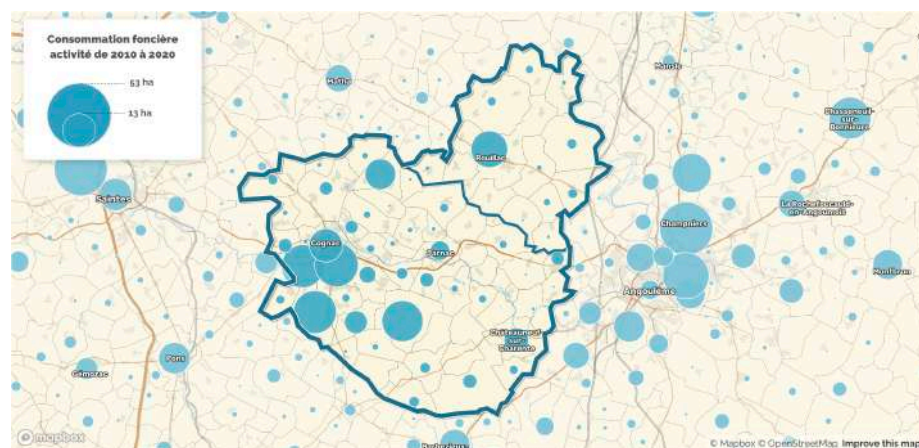
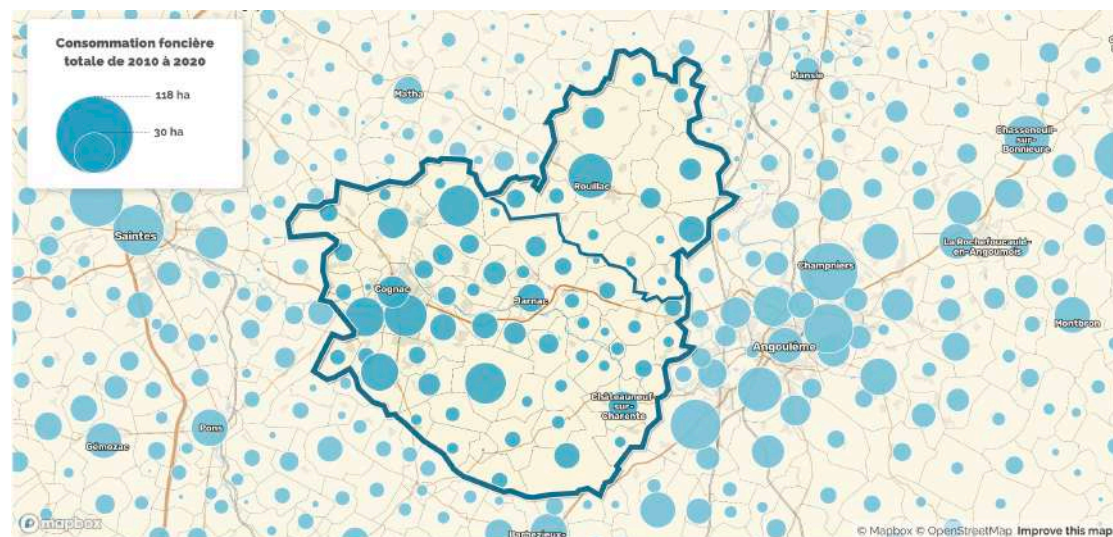
Consommation d'espace entre 2010 et 2020 au sein du SCoT et des deux EPCI constitutifs

Source : CEREMA ; traitement : E.A.U.

Détail de la consommation
d'espace par commune et
par type de 2010 à 2020
Source : CEREMA

SCoT du Cognacais - CEREMA - Consommation d'espace					
Territoire	Artificialisation - 2010-2020	Artificialisation - Activité - 2010-2020	Artificialisation - Habitat - 2010-2020	Artificialisation - Mixte - 2010-2020	Artificialisation - Inconnu - 2010-2020
Cherves-Richemont	196246	22706	109692	51892	11956
Segonzac	353003	218332	118896	0	15775
Ambleville	2670	0	2670	0	0
Triac-Lautrait	44300	0	41463	587	2250
Julienne	35137	3640	31497	0	0
Chassors	106163	3134	80501	1760	20768
Birac	25779	9465	16314	0	0
Saint-Sulpice-de-Cognac	66697	11576	54921	200	0
Juillac-le-Coq	43745	5168	37512	1065	0
Douzat	16739	1970	14769	0	0
Saint-Preuil	26571	0	26071	0	500
Échallat	21869	1005	19113	1750	1
Mainxe-Gondeville	103303	24527	71630	2467	4679
Genac-Bignac	100229	12250	84299	0	3680
Vibrac	37907	0	32067	0	5840
Saint-Fort-sur-le-Né	25684	1600	22324	1760	0
Mesnac	30348	2331	24572	0	3445
Champmillon	26603	1121	25322	0	160
Mérignac	58616	8265	49716	0	635
Verrières	29290	0	29290	0	0
Boutiers-Saint-Trojan	70617	23482	47136	0	-1
Saint-Genis-d'Hiersac	147287	12511	134776	0	0
Bourg-Charente	139253	15737	98355	11341	13820
Lignières-Sonneville	54114	14555	36036	3523	0
Mosnac-Saint-Simeux	62292	1585	55240	0	5467
Bellevigne	137820	24158	107372	4769	1521
Bassac	33573	0	28411	5162	0
Nercillac	90682	5740	66817	3263	14862
Saint-Cybardeaux	88650	3556	73365	444	11285
Merpins	310501	237020	73482	0	-1
Saint-Même-les-Carrières	82143	7000	74303	840	0
Saint-Simon	17118	0	15118	0	2000
Les Métairies	37714	2686	34439	250	339

Saint-Amant-de-Nouère	17335	6545	9592	1198	0
Foussignac	61942	0	60112	1420	410
Sainte-Sévère	352137	119315	232822	0	0
Gimeux	59336	3019	56317	0	0
Gensac-la-Pallue	141387	34888	106499	0	0
Bréville	26154	5393	19096	1665	0
Courbillac	73633	2462	64599	5333	1239
Angeac-Charente	27023	333	13568	0	13122
Châteauneuf-sur-Charente	177772	75627	96678	2063	3404
Criteuil-la-Magdeleine	54494	14857	39359	278	0
Bonneuil	35412	79	31281	3275	777
Réparsac	78729	842	75259	1629	999
Vaux-Rouillac	25203	0	24899	0	304
Saint-Laurent-de-Cognac	53825	25668	15451	582	12124
Moulidars	37103	998	35090	1015	0
Châteaubernard	367246	251381	61235	0	54630
Mons	39799	8633	29472	0	1694
Sigogne	88634	10517	74839	0	3278
Hiersac	64467	21138	43245	0	84
Salles-d'Angles	290978	236313	45985	6680	2000
Houlette	19953	1708	16295	540	1410
Fleurac	12724	0	12724	0	0
Graves-Saint-Amant	36609	8405	27364	0	840
Saint-Brice	71239	8349	62809	79	2
Val-d'Auge	102168	10680	89488	0	2000
Marcillac-Lanville	42129	2500	37287	0	2342
Rouillac	408041	176033	217934	1700	12374
Cognac	203479	145426	58053	0	0
Javrezac	9889	2470	7419	0	0
Genté	61192	8127	44499	1428	7138
Angeac-Champagne	105317	68369	28922	8026	0
Bouteville	32913	0	32913	0	0
Mareuil	49288	0	49288	0	0
Louzac-Saint-André	69944	3790	66154	0	0
Jarnac	162819	47116	109085	2560	4058
Ars	47212	11003	33209	0	3000
Total SCoT du Cognacais	6130188	1987104	3766330	130544	246210



Consommation d'espace entre 2010 et 2020 au total, pour l'activité et pour le résidentiel

Source : CEREMA ; traitement : E.A.U.

Caractérisation de l'étalement urbain

Selon l'Agence Européenne de l'Environnement, l'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des sols en faveur de l'urbanisation excède le taux de croissance de la population.

Le taux d'évolution annuelle de la population est comparé à celui de l'évolution annuelle de l'urbanisation liée à l'habitat de 1968 à 2011.

Le croisement de ces deux indicateurs permet de définir une typologie des communes en 6 catégories.

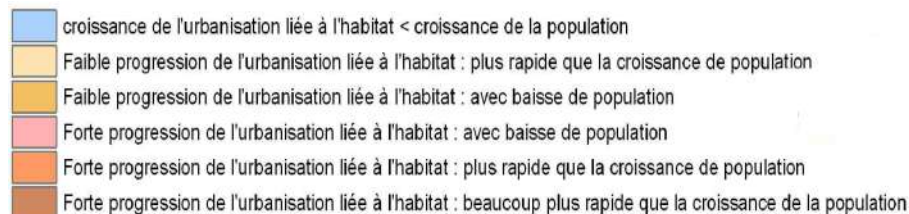
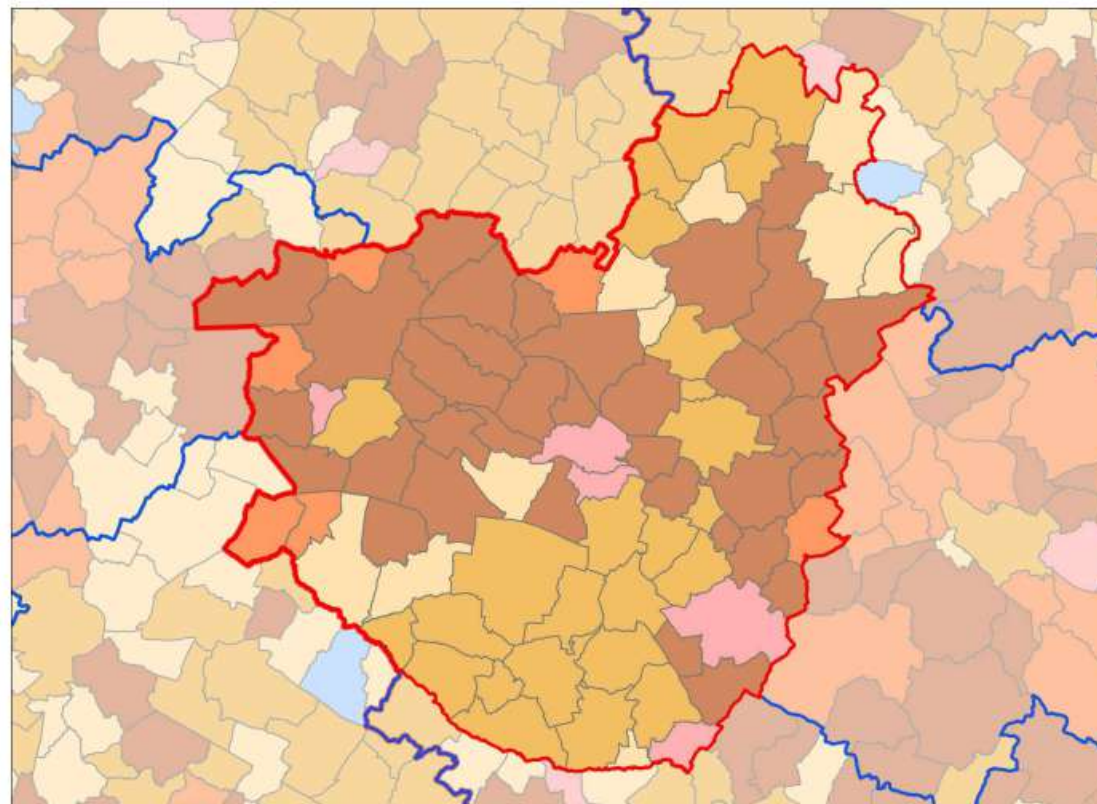
A l'échelle du territoire étudié, on constate que si l'urbanisation a progressé dans toutes les communes, quelle que soit l'évolution : augmentation ou diminution de la population, les communes situées dans une partie médiane sud/nord ont connu une faible progression de l'urbanisation malgré une baisse de population.

Les communes de la Communauté de communes de Grand Cognac, celles situées au nord de la Communauté de communes de Jarnac, ont vu l'urbanisation beaucoup plus fortement progresser que la population.

La surface médiane des terrains de maisons individuelles est passée de 1200 m² /maison dans la période 1968/1975 à plus de 1400 m² par maison sur la période 2006/2010.

Ci-contre : typologie de l'étalement urbain entre 1968 et 2011 SCoT de la Région de Cognac

Source : DREAL Poitou-Charentes d'après CEREMA DTer SO/DAIT, IGN Paris, GeoFla, 2012, Fichiers fonciers 2011 d'après DGFIp



Densification et extensification

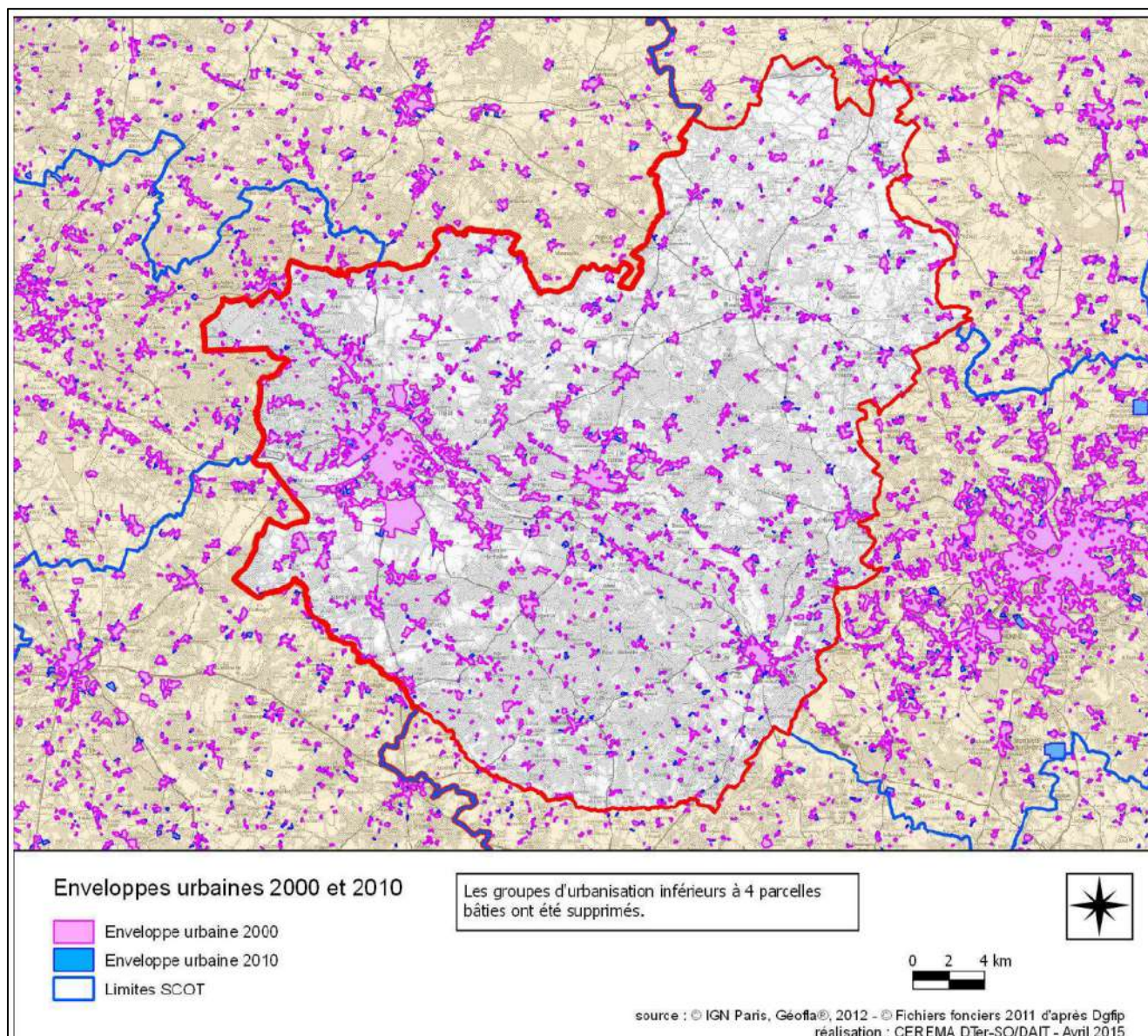
L'enveloppe urbaine est définie comme l'aire délimitant un ensemble de parcelles construites à une date donnée.

Elle sert de référentiel pour contribuer à l'évaluation de la consommation de l'espace dans les documents d'urbanisme.

A ce titre, elle doit être considérée comme un outil d'analyse et d'évaluation et non comme un ensemble urbain qui peut être développé ou même densifié systématiquement, notamment en ce qui concerne les plus petits îlots.

Ce qui suit ressort de l'analyse menée par le CEREMA DTer-SO/DAIT, sur les EPCI de la région Poitou-Charentes, piloté par la DREAL Poitou-Charentes. La carte ci-contre permet de comparer les aires des enveloppes urbaines 2000 et 2010.

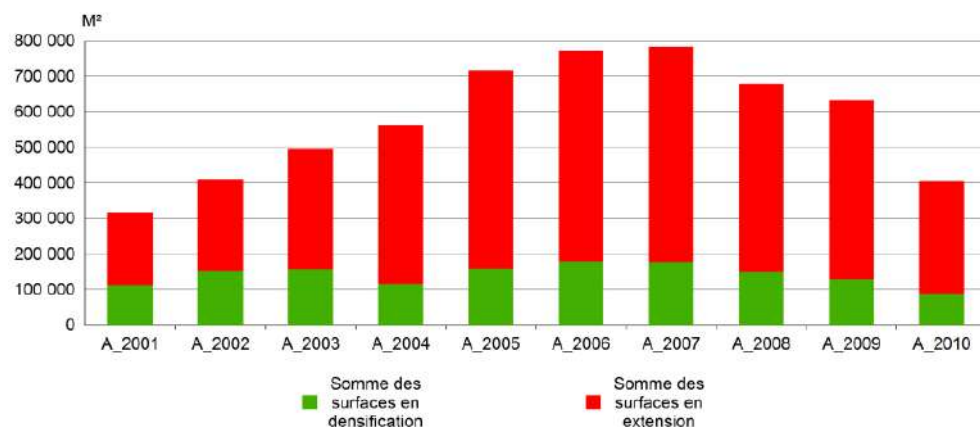
A noter que le fond de carte utilisé est plus récent (BD Topo et Scan 25 de 2012), les extensions urbaines récemment construites ne sont donc pas intégrées dans l'enveloppe urbaine de 2000 ou 2010.



La répartition des parcelles bâties entre 2001 et 2010 à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enveloppe urbaine de 2000 permet d'évaluer la part des constructions réalisées au sein de cette enveloppe considérée comme une densification du tissu urbain. Au contraire, la part de constructions réalisées en dehors de l'enveloppe urbaine de référence, en extension, contribue à l'étalement urbain.

Surfaces (parcelles avec logement) construites en densification ou en extension

Source : DREAL Poitou-Charentes d'après CEREMA DTer SO/DAIT, DGFIp Fichiers fonciers 2011



Ce graphique amène à constater la baisse rapide des constructions à partir de 2008. La part des surfaces construites en densification a été relativement stable, en dehors de 2003 où le chiffre était de 30 %. Cette part qui était de 23 % en 2006/2007 a baissé à 20 % en 2010. Les surfaces construites en extension ont donc parallèlement progressé.

Définition du potentiel de densification et de renouvellement urbain

ETAT DES LIEUX

Le SCoT doit identifier des espaces dans lesquels les PLU devront analyser les capacités de densification et de mutation.

L.141-3 du code de l'urbanisme

Le SCoT identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L151-4.

Article L.151-4 du code de l'urbanisme

Le PLU analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Méthodologie

La méthodologie utilisée est issue de la fiche « *potentiel d'intensification, potentiel de dents creuses* » réalisée par le CEREMA pour le compte de la DREAL Poitou Charentes.

Cette première analyse s'effectue à partir des données cadastrales (fichier MAJIC 2013). Les valeurs de références datent donc de 2012.

Définitions

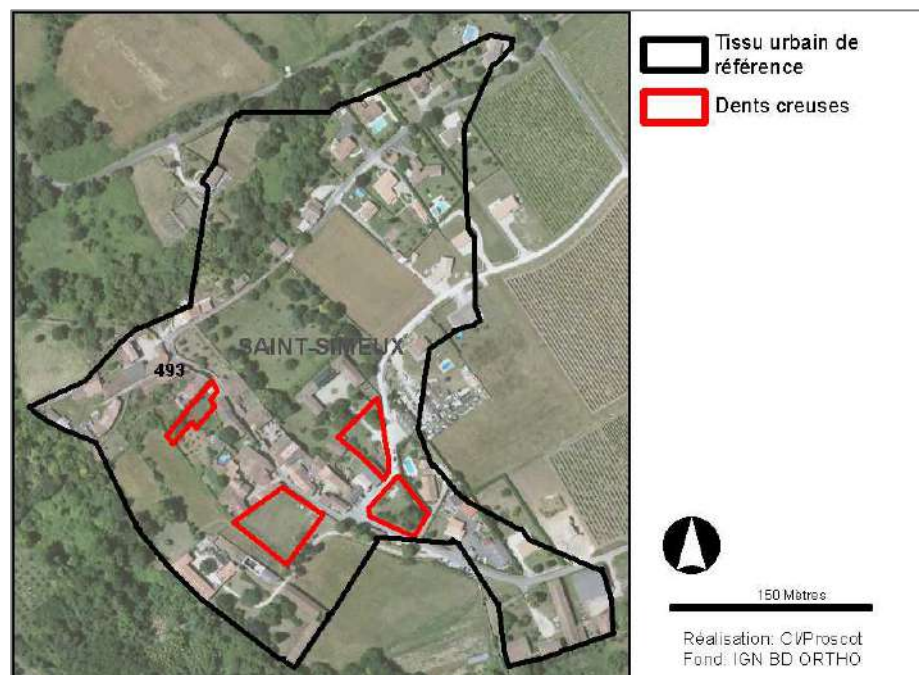
Les dents creuses et les secteurs d'intensification

Le potentiel de densification et de dents creuses se compose de deux types d'espaces :

- La dent creuse est une parcelle non bâtie localisée à l'intérieur du tissu urbain de référence *.

Exemple de dents creuses dans le tissu urbain

Source : Concept Ingenierie

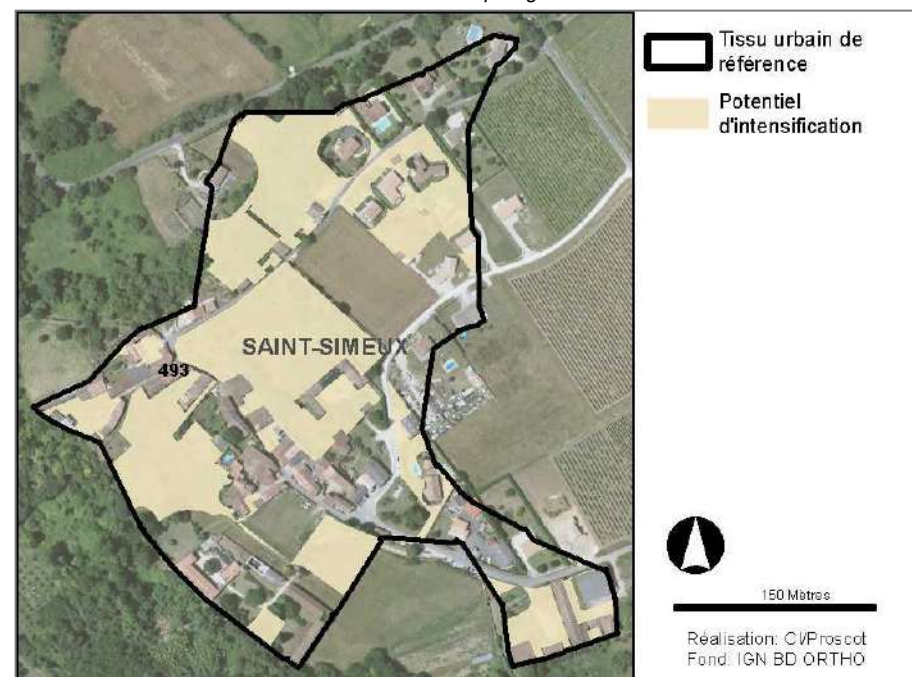


Le potentiel d'intensification correspond aux unités foncières bâties à l'intérieur du tissu urbain de référence et dont la superficie non construite est supérieure à une surface donnée. Dans le cas présent, le seuil choisi est :

- de 500m², pour les bourgs des chefs lieux de canton (Cognac, Châteauneuf sur Charente, Jarnac).
- de 1000 m² pour les autres communes.

Exemple de potentiel d'intensification

Source : Concept Ingenierie



(*) Le tissu urbain de référence

Le tissu urbain de référence se compose des villages d'une vingtaine de constructions ou plus, présentant une continuité du bâti et d'une surface supérieure à 3 ha. Ce seuil a été retenu car les hameaux et écarts de moins de vingt constructions ne sont plus privilégiés comme assise du développement des territoires depuis l'adoption de la loi ALUR.

Prise en compte du patrimoine architectural et paysager

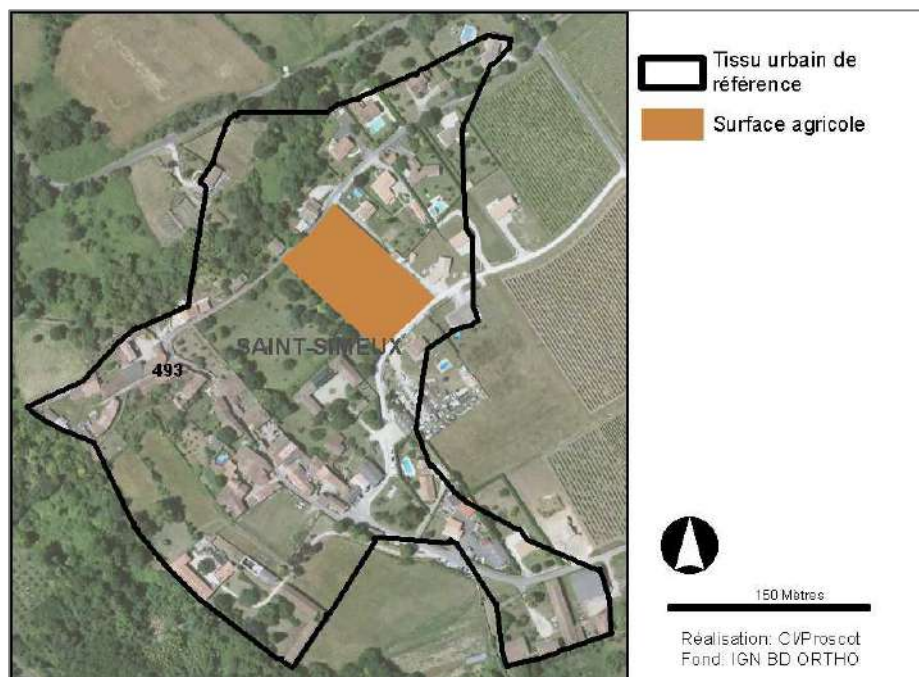
La prise en compte du patrimoine architectural et paysager s'appuie sur la base des bâtiments remarquables identifiés dans la BD TOPO de l'IGN.

Prise en compte des terres agricoles

Les surfaces agricoles inventoriées au Registre Parcellaire Graphique (RPG) ont été retirées des dents creuses et des secteurs d'intensification.

Prise en compte des terres agricoles.

Source : RPG, ASP



Les critères utilisés pour estimer le potentiel d'intensification et de mutation

L'estimation du potentiel de dents creuses est évaluée à l'échelle de l'enveloppe urbaine (tissu urbain de référence).

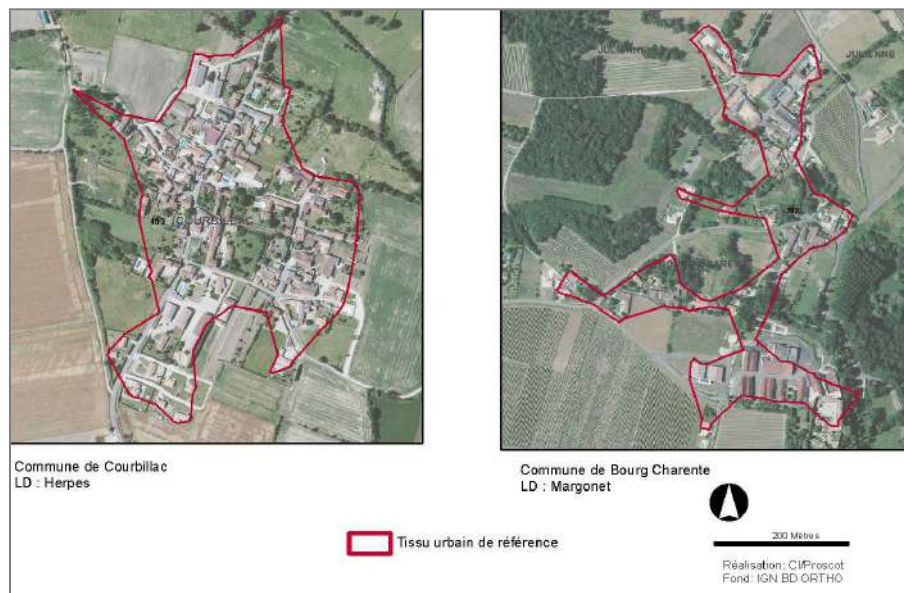
Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mettre en avant le potentiel de densification et de mutation.

- Le ratio du total des surfaces en dents creuses dans le tissu urbain par rapport à la surface totale des unités foncières du tissu urbain.
 - L'échelle de référence¹ va de 0 (aucune dent creuse) à 5.
- Le ratio de la la surface d'intensification par rapport à la surface totale des unités foncières du tissu urbain.
 - L'échelle de référence va de 1 (faible potentiel d'intensification) à 5.
- La forme de l'enveloppe bâtie est prise en compte afin de privilégier les tissus urbains d'une certaine épaisseur. L'indice de compacité de Gravelius² permet de hiérarchiser les formes urbaines en fonction de ce critère.
 - L'échelle de référence va de -2 (urbanisation linéaire) à +1. Ce critère permet de minorer l'importance des secteurs d'urbanisation linéaire.
- La principale enveloppe urbaine de la commune est également valorisée comme secteur à privilégier pour la densification du tissu urbain. (+2 points).

¹ À l'intérieur des échelles de référence la répartition des effectifs se fait par quantiles.

² Cet indice se détermine à partir du périmètre de l'enveloppe et de sa surface. Il est proche de 1 pour une enveloppe de forme quasiment circulaire et supérieur à 1 lorsque l'enveloppe est de forme allongée.

**Prise en compte de la forme du tissu urbain, forme allongée à Bourg Charente,
forme compacte à Courbillac**
Source : Concept Ingénierie/SAFER



Présentation des résultats

Les valeurs attribuées à chaque indicateur, pour chaque tissu urbain de référence, sont additionnées.

Les valeurs obtenues permettent de comparer et de hiérarchiser les tissus urbains. Une graduation de 0 (faible) à 11 (fort) permet de définir le potentiel d'intensification et de mutation par enveloppe urbaine.

Les secteurs à enjeu fort correspondent au secteur sur lesquels les PLU devront à minima réaliser une analyse plus précise des capacités de densification et mutation.

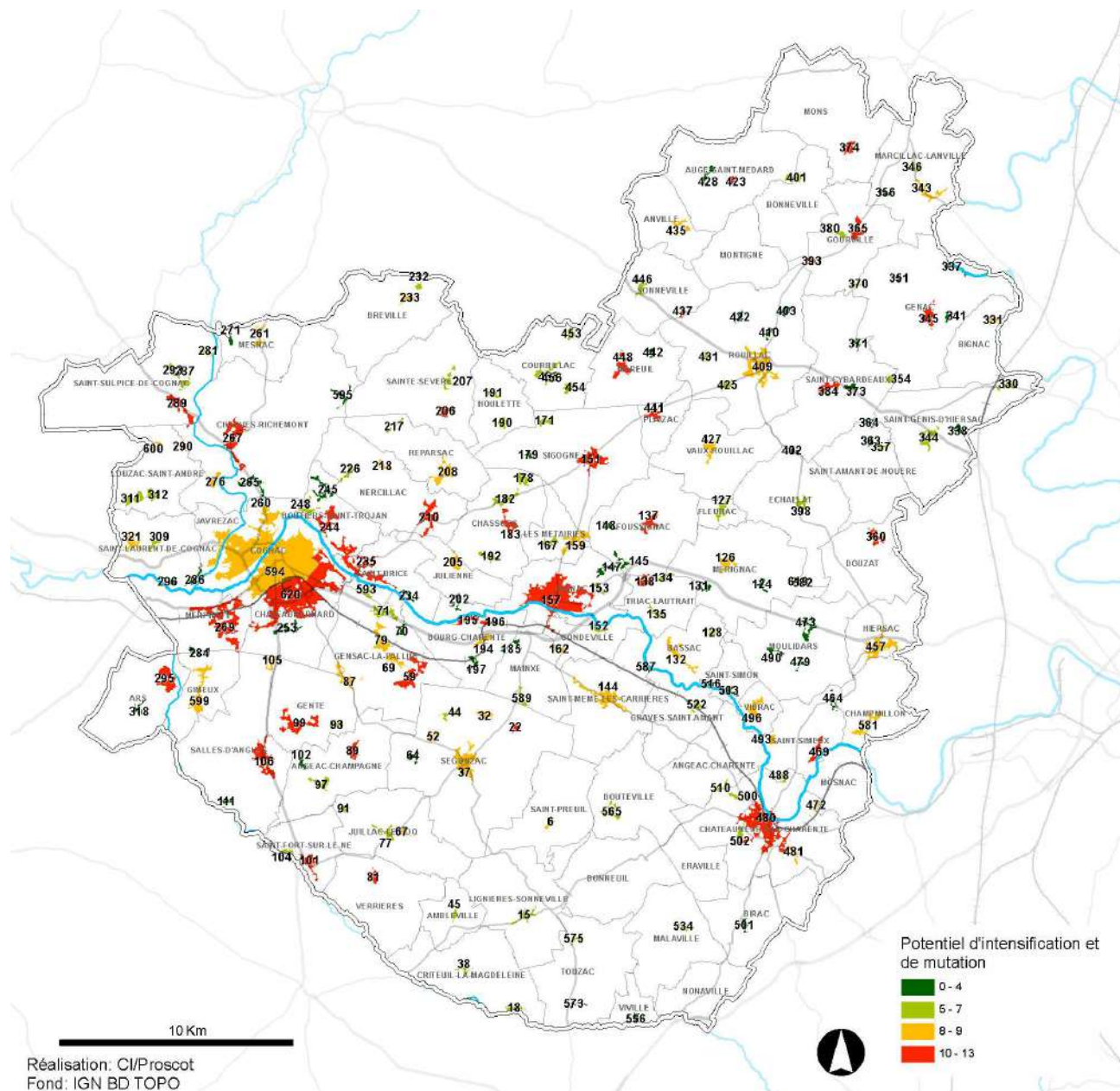
La présentation, par enveloppe bâtie, est présentée dans le tableau ci-dessous.

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
45	AMBLEVILLE	6	7
89	ANGEAC-CHAMPAGNE	22	11
97	ANGEAC-CHAMPAGNE	19	6
102	ANGEAC-CHAMPAGNE	8	3
510	ANGEAC-CHARENTE	8	6
435	ANVILLE	17	8
295	ARS	49	10
318	ARS	10	3
423	AUGE-SAINT-MEDARD	7	12
428	AUGE-SAINT-MEDARD	10	4
128	BASSAC	9	5
132	BASSAC	32	9
331	BIGNAC	9	8
501	BIRAC	6	4
401	BONNEVILLE	16	5
185	BOURG-CHARENTE	9	3
194	BOURG-CHARENTE	13	8
195	BOURG-CHARENTE	17	10
196	BOURG-CHARENTE	8	10
197	BOURG-CHARENTE	11	2
202	BOURG-CHARENTE	9	1
565	BOUTEVILLE	16	5
235	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	96	11
244	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	43	10
245	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	25	3
248	BOUTIERS-SAINT-TROJAN	14	6
232	BREVILLE	6	7
233	BREVILLE	12	8
464	CHAMPMILLON	10	4
581	CHAMPMILLON	29	9
178	CHASSORS	18	6
182	CHASSORS	24	6
183	CHASSORS	26	10
192	CHASSORS	13	7
253	CHATEAUBERNARD	20	0
620	CHATEAUBERNARD	412	10
472	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	6	8
480	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	175	10
481	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	10	8
488	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	7	5
500	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	7	7
502	CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	9	6
260	CHERVES-RICHEMONT	8	4
265	CHERVES-RICHEMONT	10	1
267	CHERVES-RICHEMONT	68	11
276	CHERVES-RICHEMONT	14	8
595	CHERVES-RICHEMONT	13	3
594	COGNAC	778	8
453	COURBILLAC	12	5
454	COURBILLAC	12	7
455	COURBILLAC	17	7
456	COURBILLAC	10	7
18	CRITEUIL-LA-MAGDELEINE	9	6
38	CRITEUIL-LA-MAGDELEINE	8	6
360	DOUZAT	24	10
398	ECHALLAT	17	6

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
402	ECHALLAT	7	4
582	ECHALLAT	6	6
127	FLEURAC	19	6
137	FOUSSIGNAC	26	10
145	FOUSSIGNAC	11	0
148	FOUSSIGNAC	8	3
337	GENAC	8	2
341	GENAC	7	2
345	GENAC	28	10
351	GENAC	6	2
370	GENAC	6	6
59	GENSAC-LA-PALLUE	59	10
69	GENSAC-LA-PALLUE	19	8
70	GENSAC-LA-PALLUE	10	4
71	GENSAC-LA-PALLUE	28	6
79	GENSAC-LA-PALLUE	37	8
87	GENSAC-LA-PALLUE	29	8
93	GENTE	7	7
99	GENTE	55	10
284	GIMEUX	10	4
599	GIMEUX	54	9
152	GONDEVILLE	6	5
162	GONDEVILLE	9	8
365	GOURVILLE	27	11
380	GOURVILLE	9	5
393	GOURVILLE	6	10
522	GRAVES-SAINT-AMANT	10	7
457	HIERSAC	61	8
190	HOULETTE	15	6
191	HOULETTE	9	7
147	JARNAC	14	3
153	JARNAC	6	5
157	JARNAC	251	10
67	JUILLAC-LE-COQ	9	8
77	JUILLAC-LE-COQ	16	5
91	JUILLAC-LE-COQ	7	7
205	JULIENNE	21	9
159	LES METAIRIES	41	8
167	LES METAIRIES	15	7
15	LIGNIERES-SONNEVILLE	18	6
290	LOUZAC-SAINT-ANDRE	7	8
311	LOUZAC-SAINT-ANDRE	21	7
312	LOUZAC-SAINT-ANDRE	13	7
600	LOUZAC-SAINT-ANDRE	7	8
589	MAINXE	13	6
534	MALAVILLE	7	7
343	MARCILLAC-LANVILLE	27	9
346	MARCILLAC-LANVILLE	10	6
356	MARCILLAC-LANVILLE	6	4
442	MAREUIL	6	4
448	MAREUIL	31	10
124	MERIGNAC	10	4
126	MERIGNAC	24	9
131	MERIGNAC	11	4
134	MERIGNAC	10	7
619	MERIGNAC	6	5

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
269	MERPINS	138	10
261	MESNAC	16	8
271	MESNAC	6	3
374	MONS	17	10
473	MOULIDARS	24	4
479	MOULIDARS	7	4
490	MOULIDARS	9	2
210	NERCILLAC	50	10
218	NERCILLAC	8	8
226	NERCILLAC	13	6
441	PLAIZAC	17	10
208	REPARSAC	38	9
217	REPARSAC	6	7
403	ROUILLAC	12	2
409	ROUILLAC	99	8
410	ROUILLAC	6	2
422	ROUILLAC	7	2
425	ROUILLAC	12	7
431	ROUILLAC	6	6
437	ROUILLAC	7	10
357	SAINT-AMANT-DE-NOUERE	8	7
363	SAINT-AMANT-DE-NOUERE	7	4
364	SAINT-AMANT-DE-NOUERE	6	4
234	SAINT-BRICE	7	3
593	SAINT-BRICE	10	5
354	SAINT-CYBARDEAUX	7	6
371	SAINT-CYBARDEAUX	7	4
373	SAINT-CYBARDEAUX	11	4
384	SAINT-CYBARDEAUX	20	11
206	SAINT-SEVERE	16	13
207	SAINT-SEVERE	14	5
101	SAINT-FORT-SUR-LE-NE	27	10
104	SAINT-FORT-SUR-LE-NE	6	6
330	SAINT-GENIS-D'HIERSAC	14	7
338	SAINT-GENIS-D'HIERSAC	10	3
344	SAINT-GENIS-D'HIERSAC	26	7
286	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	13	3
296	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	9	1
309	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	10	5
321	SAINT-LAURENT-DE-COGNAC	22	8
144	SAINT-MEME-LES-CARRIERES	64	9
587	SAINT-MEME-LES-CARRIERES	6	3
6	SAINT-PREUIL	7	8
469	SAINT-SIMEUX	20	11
493	SAINT-SIMEUX	9	9
503	SAINT-SIMON	11	4
516	SAINT-SIMON	6	1
281	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	7	8
287	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	11	5
289	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	34	10
293	SAINT-SULPICE-DE-COGNAC	9	7
105	SALLES-D'ANGLES	10	8
106	SALLES-D'ANGLES	59	11
111	SALLES-D'ANGLES	6	4
22	SEGONZAC	8	10
32	SEGONZAC	14	8

N° de l'enveloppe bâtie	Commune	Surf en Ha de l'enveloppe bâtie	Indice de potentiel d'intensification et de mutation
37	SEGONZAC	72	8
44	SEGONZAC	10	6
52	SEGONZAC	9	8
64	SEGONZAC	10	4
151	SIGOGNE	61	11
171	SIGOGNE	11	7
179	SIGOGNE	7	4
446	SONNEVILLE	13	5
573	TOUZAC	6	2
575	TOUZAC	7	5
135	TRIAC-LAUTRAIT	11	6
138	TRIAC-LAUTRAIT	20	11
427	VAUX-ROUILLAC	23	8
81	VERRIERES	12	11
496	VIBRAC	28	8
556	VIVILLE	6	4



EXPLOITATION

Ces données pourront faire l'objet d'une qualification plus précise dans le cadre notamment de la réalisation des PLU pour prévoir un zonage et un règlement adapté à des objectifs de densification.

Il s'agit alors de croiser le potentiel d'intensification et de dents creuses avec les données relatives aux servitudes, aux zonages actuels, aux enjeux de protection (monuments historiques, biodiversité, risques naturels et industriels, typologie de propriétaire, en fonction du règlement par zonage, etc.).

Cette étape, plus détaillée, ne permet que de dresser un bilan des potentialités de densification qui doivent faire l'objet d'une vérification par reconnaissance de terrain pour ensuite mener une étude de faisabilité.

INTERDEPENDANCES

Patrimoine naturel

la densification peut s'accompagner d'un accroissement des problématiques liées à la gestion de l'eau (réduction de la perméabilité des sols, augmentation des ruissellements...).

Certains îlots, terrains peu denses peuvent potentiellement accueillir des espaces naturels (voir la nature en ville). La densification du tissu urbain doit donc alors prendre en compte la situation et la sensibilité écologique du quartier.

Les réseaux

Outre le problème des eaux pluviales, la densification de certains secteurs peut s'accompagner de travaux conséquents sur les réseaux (assainissement, eau potable, voiries) afin de répondre aux nouveaux besoins.

Paysage

L'absence de réflexion sur la densification peut s'accompagner d'un appauvrissement de la qualité du tissu urbain par

- La prolifération des parcelles « en drapeaux » :
- La mauvaise intégration paysagère des nouvelles constructions,
- L'absence d'espaces publics,
- Une urbanisation au coup par coup limitant les possibilités d'aménagements urbains qualitatifs ultérieurs.

GOUVERNANCE

Le SCRAE (Schéma Régional Climat, Air, Énergie).

Dans le domaine de la maîtrise de l'étalement urbain, ce schéma propose :

- D'inscrire dans les SCoT la part consacrée à l'extension et à la densification.
- De tendre vers la réalisation d'une ville compacte et polycentrique : avec l'utilisation :
 - des friches urbaines et des espaces non bâtis,
 - la définition des zones de densification prioritaires dans les SCoT et les PLU,
 - l'arrêt de la dispersion de l'urbanisme commercial.
- De conforter et densifier l'urbain pour une ville, un bourg, ou un hameau plus intense (davantage de densité, de niveau de services, de vivre ensemble)
- De définir un indicateur d'étalement urbain et de densification

ENJEUX

- Comment être en mesure d'accueillir de nouvelles populations tout en préservant les espaces agricoles, naturels et forestiers ?
- Comment développer de nouvelles formes urbaines plus compactes ?
- Comment améliorer la mutualisation de certains espaces à vocation collective (stationnements, jardins...) ?
- Comment l'urbanisation peut-elle mieux investir les villes, bourgs et hameaux en créant de nouveaux quartiers au plus près des services et commerces ?